

Jeter les bases d'une croissance durable en Afrique

L'écoute et le dialogue définissent de plus en plus les relations du FMI avec les autorités et les populations africaines. Le FMI sollicite l'opinion des chefs d'État, des fonctionnaires et des représentants des milieux d'affaires, des syndicats et de la société civile, et en tire les enseignements pour simplifier la conditionnalité et renforcer la prise en charge des programmes de réforme par les pays bénéficiaires (voir pages 19).

Ce souci d'internaliser davantage les réformes est au cœur des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui ont fait l'objet d'un premier bilan (voir page 7). De même, le FMI et la Banque mondiale ne ménagent pas leurs efforts pour assurer le succès de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui doit assurer un allègement de la dette plus rapide et plus important à (voir page suivante)



(De gauche à droite) Les Présidents Pedro Pires (Cap-Vert), John Kufuor (Ghana) et Alpha Omar Konare (Mali); M. Mohamed Chambas (Secrétaire exécutif de l'UEMOA), les Présidents Abdoulaye Wade (Sénégal), Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire), Olusegun Obasanjo (Nigéria) et Mathieu Kérékou (Bénin), au sommet du Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD), en mai 2002.

Des doutes sur la vigueur de la reprise mondiale

L'économie mondiale marquait déjà le pas quand les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont frappé les États-Unis, mais l'activité semblait prête à repartir après le ralentissement amorcé au milieu de l'an 2000. Quelques grands pays — les États-Unis, le Japon, l'Allemagne — étaient en situation de récession ou de quasi-récession, mais d'autres — la Chine, l'Inde, la Russie — affichaient encore une croissance soutenue.

Si les attentats terroristes ont provoqué un regain d'incertitude, leur impact économique immédiat s'est révélé modéré. On pouvait penser, début 2002, que la reprise de l'économie mondiale sous l'impulsion des États-Unis était bien engagée. En milieu d'année, cependant, la fragilité des marchés émergents et des places financières matures a mis en lumière une aversion croissante des investisseurs pour le

risque, qui a conduit à s'interroger sur la vigueur de la reprise. Dans le même temps, les difficultés financières rencontrées par certaines économies de marché émergentes, notamment en Amérique latine, ont montré qu'il importait que le FMI poursuive ses travaux sur la prévention et la résolution des crises.

Le *Supplément annuel* décrit les politiques, opérations et activités du FMI en les replaçant dans le contexte économique et financier mondial, et fait le point des aménagements dont elles ont fait l'objet afin de répondre à l'évolution internationale. La section sur le FMI et l'Afrique (voir ci-dessus) est une nouvelle rubrique. Chaque année, désormais, un sujet différent sera abordé dans le *Supplément* pour illustrer un domaine auquel le FMI aura consacré d'importants efforts en cours d'exercice.

1	Le FMI et l'Afrique
2	Intégration régionale
4	Investir en Afrique
	Consensus de Monterrey
5	Stratégie de la dette
6	Initiative PPTE
7	Réduction de la pauvreté
8	Initiative antipauvreté dans l'ex-URSS
10	Aspects sociaux des financements du FMI
11	Architecture financière
	Transparence
15	Dette souveraine
16	Surveillance
18	Bureau d'évaluation
19	Conditionnalité
20	Mécanismes de financement
22	Financements du FMI
24	Assistance technique
26	Quotes-parts
28	Qu'est-ce qu'un DTS?
29	Direction du FMI
	Conseil d'administration
30	Rétrospective
32	Organisation
	Le FMI en un coup d'oeil

Un avenir meilleur pour l'Afrique

(suite de la première page) davantage de pays, et resserrer les liens entre ces allègements, la lutte contre la pauvreté et la politique sociale (voir page 5). L'idée que la qualité des conseils du FMI dépend d'une meilleure compréhension des processus politiques nationaux et de la dimension sociale du développement gagne aussi du terrain.



Le Kenya a procédé à la première adjudication de café par l'Internet en Afrique.

De plus en plus, également, les pays africains montrent eux-mêmes la voie à suivre. Ce sont leurs dirigeants, en particulier, qui ont formulé et qui appliqueront le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), conçu pour revigorer le continent et mettre fin à sa marginalisation. Dans ce cadre,

l'Afrique s'engage à promouvoir la paix, la démocratie et la bonne gouvernance, à développer des secteurs — santé, éducation, infrastructures, agriculture — essentiels au recul de la pauvreté, à mener à bien l'intégration économique engagée aux plans régional et mondial en se dotant de secteurs privés robustes et en favorisant l'instauration d'un climat propice à l'investissement tant national qu'étranger, et à nouer des relations plus productives avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le développement.

Le FMI s'est engagé résolument à appuyer le NEPAD. Conscient que le principal obstacle rencontré par les pays africains sur la voie d'une croissance durable n'est pas, le plus souvent, l'absence de volonté politique mais le manque de capacités institutionnelles, le FMI créera, à Abidjan et Dar es-Salaam, des centres régionaux d'assistance technique (CRAT) pour l'Afrique dans lesquels des experts résidents de l'institution et des spécialistes détachés pour des missions de courte durée aideront les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest à renforcer leurs capacités de gestion économique et financière. En étroite collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les bailleurs de fonds, le FMI se concentrera sur ses domaines de compétence, à savoir la politique macroéconomique, la politique fiscale et l'administration des recettes, la gestion des dépenses publiques, le secteur financier et les statistiques macroéconomiques.

Le FMI appuie les efforts d'intégration régionale

Afrique australe et orientale

L'intégration régionale en Afrique australe et orientale est concrétisée par plusieurs accords sous-régionaux auxquels les pays peuvent souscrire simultanément. On citera notamment la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), qui a commencé à mettre en place les éléments d'une zone de libre-échange prévue pour 2008; le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), qui a institué une zone de libre-échange entre neuf de ses membres en 2000 et envisage une union douanière en 2004; l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), déjà opérationnelle; la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui devrait établir une zone de libre-échange et un tarif extérieur commun en 2004. À plus long terme, le COMESA et la CAE projettent de se doter d'une monnaie commune, et la SADC souhaite formuler des directives pour assurer la convergence des politiques macroéconomiques et stabiliser les économies.

Le FMI fournit une aide sous forme d'études et de conseils aux secrétariats de la SADC et du COMESA pour ce qui a trait au commerce et aux questions macroéconomiques, ainsi qu'à la modernisation du secteur financier, aux statis-

tiques macroéconomiques et à l'impact budgétaire de la réorganisation des échanges. Il appuie aussi les travaux du Forum régional pour la promotion de l'intégration (FRPI), en particulier, ceux qui visent à faciliter la réforme économique, à coordonner la mise en œuvre des dispositions relatives à l'intégration régionale et à assurer au sein du groupe la surveillance collective de la politique macroéconomique et des mesures connexes dans la région.

Afrique de l'Ouest

L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest s'organise en deux zones, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), fondée il y a 27 ans, et qui regroupe 14 pays. Toutefois, les progrès de l'intégration n'ont pas été à la hauteur des objectifs déclarés et, en particulier, la zone de libre-échange reste théorique.

Huit membres de la CEDEAO forment l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui a pour monnaie commune le franc CFA, émis par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Depuis 1999, l'euro a remplacé le franc français qui servait depuis



Le Ghana mise sur les technologies nouvelles pour réduire sa dépendance vis-à-vis de l'agriculture et du secteur minier.

Les deux premiers CRAT deviendront opérationnels plus tard cette année, et leur nombre pourrait être porté à cinq par la suite.

Parce qu'il crée des revenus et réduit la dépendance vis-à-vis de l'aide, le commerce peut aider l'Afrique à s'aider elle-même, ce qui est la finalité du NEPAD, et constitue un atout majeur pour la communauté internationale dans le combat contre la pauvreté. Le renforcement et la meilleure coordination de l'aide apportée par les pays riches doivent être aussi une dimension majeure de cette lutte. Le FMI encourage les pays industriels à accroître leur aide au développement en faveur des pays pauvres qui appliquent de bonnes politiques et à ouvrir leur marché en supprimant peu à peu les subventions et autres obstacles aux échanges.

Le FMI encourage aussi les pays d'Afrique à approfondir les initiatives régionales afin d'ouvrir davantage l'accès aux marchés à l'intérieur et à l'extérieur du continent, d'améliorer la compétitivité et de stimuler la croissance. Le NEPAD fait de la coopération et de l'intégration régionale, deux conditions *sine qua non* du développement (voir encadré page 2).

La mise en oeuvre du «Consensus de Monterrey» issu de la Conférence internationale sur le financement du développement de mars 2002 (voir encadré page 4) doit marquer une nouvelle étape des efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer les conditions de vie en Afrique. Le FMI a réitéré son engagement à contribuer à cet effort mondial par ses conseils économiques et son assistance financière et technique. ■



Centre médical au Burkina Faso : le pays développe son système de santé dans le cadre du NEPAD.

1948 d'ancrage au franc CFA. L'UEMOA est, de tous les groupements régionaux africains, celui où l'intégration est la plus poussée. Outre qu'ils sont parvenus à maintenir leur union monétaire depuis 52 ans, ses membres ont mis en place des critères de convergence macroéconomique ainsi qu'un mécanisme efficace de surveillance, adopté une union douanière et un tarif extérieur commun (début 2000), harmonisé leur réglementation fiscale indirecte et lancé des initiatives sectorielles et structurelles à l'échelle régionale.

Le FMI a dispensé à l'UEMOA et à ses institutions une assistance technique substantielle ainsi que des conseils de politique macroéconomique, budgétaire et commerciale, y compris pour la modernisation du secteur financier. Depuis 1999, des consultations officielles complètent celles que le FMI mène avec les États membres au titre de l'article IV.

En 2000, les six autres membres de l'UEMOA ont décidé de former en 2003 une deuxième zone monétaire (Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest — ZMAO), et de la fusionner, d'ici à 2004, avec la zone monétaire de l'UEMOA. Le FMI appuie ce projet, notamment pour ce qui a trait aux statistiques et à la gestion des données, et fournit des services de formation pour l'Institut monétaire ouest-africain (IMO), embryon d'une future banque centrale commune. Au niveau politique, le FMI

estime que la convergence entre les économies des pays membres de la ZMAO n'est pas assez avancée pour que l'union monétaire puisse être réalisée comme prévu.

Afrique centrale

En Afrique centrale, l'intégration régionale repose sur la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui compte six pays. La monnaie commune est aussi le franc CFA, émis par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et rattaché depuis 1999 à l'euro, qui s'est substitué au franc français. Le maintien de l'union monétaire depuis 1948 est louable, mais ne s'accompagne pas de progrès comparables dans d'autres domaines. Le tarif extérieur commun introduit en 1994 n'est pas pleinement appliqué. L'harmonisation des politiques fiscales et l'adoption de politiques sectorielles et structurelles communes tardent à se concrétiser.

Au fil des ans, le FMI a fourni une assistance technique à la CEMAC et à ses institutions, ainsi que des conseils pour l'élaboration des politiques macroéconomique, budgétaire et commerciale, et pour la modernisation et la réforme du secteur financier. Depuis 1999, des consultations officielles complètent celles que le FMI mène avec les États membres au titre de l'article IV.



Création de conseils consultatifs . . .

Améliorer le climat de l'investissement en Afrique

Le Directeur général du FMI, Horst Köhler, et le Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, ont concrétisé une initiative commune en inaugurant, il y a quelque mois, deux Conseils consultatifs pour l'investissement (CCI), l'un au Ghana et l'autre en Tanzanie. Ces conseils visent à promouvoir le dialogue entre le gouvernement et les dirigeants de sociétés locales et internationales sur les moyens d'améliorer le climat des investissements.

Inauguré en mai 2002 par le Président John Kufuor, en présence de M. Köhler et de chefs d'entreprise ghanéens et étrangers, le Conseil consultatif pour l'investissement du Ghana a recensé les priorités suivantes pour l'action gouvernementale : réforme de la législation foncière, minière et du travail; sécurité et santé; renforcement des infrastructures, notamment dans les domaines de l'énergie, des télécommunications, des technologies de l'information et des services financiers; impact du secteur privé sur le secteur public; rétablissement de la compétitivité du secteur minier; réduction de la dépendance de l'économie vis-à-vis de

Ces conseils visent à promouvoir le dialogue entre le gouvernement et les dirigeants de sociétés locales et internationales.

l'aide et des exportations de produits de base; création d'un partenariat entre pouvoirs publics, secteur privé et monde du travail. Le Conseil se réunira à nouveau en novembre pour dresser un bilan des progrès accomplis et mettre à jour ses recommandations.

La table ronde des investisseurs tanzaniens a été ouverte par le Président Benjamin Mkapa en juillet 2002, en présence de M. Wolfensohn. Les préparatifs pour la création d'un CCI au Sénégal avant la fin de l'année sont bien avancés, et plusieurs autres pays africains souhaitent aussi se doter d'un CCI.

Des fonctionnaires du FMI et de la Banque mondiale assisteront aux réunions des CCI en tant qu'observateurs et offriront leur assistance si nécessaire. Les experts résidents des deux institutions sont prêts à coopérer avec les

groupes de travail des CCI et à leur fournir des informations. Le FMI et la Banque étudieront toute demande d'assistance technique liée aux travaux des CCI, notamment pour le suivi de la mise en œuvre et le renforcement des capacités, dans leurs domaines de compétence respectifs. ■

Le Consensus de Monterrey

Convoquée par l'ONU du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, Mexique, la Conférence internationale sur le financement du développement a marqué un important jalon du partenariat pour le développement mondial. Elle a réuni plus de 50 chefs d'État, 300 ministres et représentants d'organisations internationales, de la société civile et du monde des affaires, afin de tracer ensemble la marche à suivre pour venir à bout de la pauvreté dans le monde.

La Conférence de Monterrey est largement considérée comme une réussite, et le consensus qu'elle a dégagé définit les priorités du développement durable et les moyens à mettre en œuvre. Le Sommet du Millénaire, organisé par l'ONU il y a deux ans, a énoncé les grands objectifs du développement — tels que réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 ou l'enseignement primaire universel. Le Consensus de Monterrey porte, lui, sur le financement des mesures visant à réaliser ces objectifs.

Il prône entre les pays en développement et les pays développés un partenariat axé sur l'engagement mutuel de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Les pays en développement doivent entreprendre d'améliorer leur gouvernance, de mener des politiques appropriées, de consolider leurs systèmes financiers, d'investir dans l'infrastructure

économique et sociale et de créer un climat transparent et stable propice à l'investissement. De leur côté, les pays développés doivent augmenter leur aide, éliminer les obstacles au libre commerce, œuvrer à l'allègement des dettes, notamment en donnant sa pleine dimension à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et aider les pays en développement à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines.

Le rôle du FMI et d'autres institutions financières internationales dans ce partenariat est de coordonner et de réguler les flux d'aide, de veiller à ce qu'ils soient mieux employés et de fournir l'assistance technique indispensable au renforcement des capacités.

Il s'agit maintenant de promouvoir le Consensus de Monterrey dans les pays qui l'ont adopté, en traduisant les abstractions en mesures concrètes. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont d'importants outils qui aideront les pays à élaborer eux-mêmes des politiques nationales cadrant avec leurs objectifs de réforme. Mais si le Consensus de Monterrey jette les bases de l'action future, encore faut-il en préciser les modalités. Comment évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs du développement — comment même définir le progrès? Sur ces points, le dialogue continue.

Face à l'endettement extérieur . . .

Réduire la dette, lutter contre la pauvreté et assurer une croissance durable dans les pays pauvres

Par ses conseils et son assistance financière, le FMI aide les pays membres à faire face à leurs problèmes d'endettement extérieur. Son objectif est de faire en sorte que les pays débiteurs connaissent une croissance durable, assurent la viabilité de leur balance des paiements et renouent des relations normales avec leurs créanciers, en retrouvant notamment l'accès aux marchés financiers internationaux. Si les instruments utilisés évoluent, les grands axes de la stratégie de la dette du FMI restent les mêmes, à savoir :

- promouvoir un ajustement axé sur la croissance et des réformes structurelles dans les pays débiteurs;
- maintenir un climat économique favorable;
- assurer un appui financier officiel (bilatéral et multilatéral) et privé adéquat.

Le Club de Paris

Les pays débiteurs qui souhaitent rééchelonner leur dette bilatérale officielle s'adressent en général au Club de Paris, groupe informel de pays créanciers appartenant pour la plupart à l'OCDE. Il s'agit en général de rééchelonner les arriérés et les paiements au titre du service de la dette exigible durant l'application d'un accord avec le FMI, le remboursement s'étalant sur de nombreuses années. Pour s'assurer que cet allègement aide les pays à rétablir la viabilité de leur balance des paiements et à connaître une croissance durable, le Club de Paris lie celui-ci à l'adoption de programmes économiques appuyés par le FMI. Le Club de Paris décide du champ et des conditions de ces accords en s'appuyant sur l'analyse, par le FMI, de la balance des paiements et de l'endettement des pays concernés.

Ces vingt dernières années, les rééchelonnements se sont révélés efficaces pour quelques pays à revenu intermédiaire, qui ont pu stabiliser leur situation financière. Quant aux pays à faible revenu, le Club de Paris a commencé non seulement à rééchelonner leur dette, mais aussi à la réduire dès la fin des années 80.

Une nouvelle approche s'impose

Bien que les conditions soient devenues de plus en plus concessionnelles pour permettre un allègement durable, beaucoup de pays pauvres n'ont pas connu une croissance aussi rapide que prévu et leur dette est restée considérable. Les créanciers sont convenus qu'il fallait trouver une nouvelle stratégie pour ces pays pauvres très endettés (PPTE).

Lancée en 1996, l'initiative initiale en faveur des PPTE est la première initiative conjointe du Club de

Paris et des autres créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux visant à ramener la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés à des proportions «viables», c'est-à-dire à un niveau tel que le service de la dette puisse être assuré grâce aux recettes d'exportation, à l'aide extérieure et aux apports de capitaux sans compromettre la croissance à long terme et la lutte contre la pauvreté. Cette aide exceptionnelle entraîne une diminution de la valeur actuelle nette (voir encadré ci-dessous) de la dette extérieure publique de ces pays qui doit leur permettre de libérer des ressources pour combattre la pauvreté et stimuler la croissance.

Seuls les pays que leur faible revenu par habitant autorise à accéder aux prêts concessionnels de la Banque mondiale du FMI, et dont la dette reste insupportable même après les allègements de type classique, peuvent bénéficier de l'initiative PPTE (voir encadré page 6). La grande majorité d'entre eux se trouve en Afrique.

Modification de l'initiative PPTE

Après un examen de l'initiative PPTE et de larges consultations, une série de modifications ont été approuvées en 1999 afin d'apporter plus vite une aide plus importante à davantage de pays, et pour resserrer le lien entre allègement de la dette, lutte contre la pauvreté et mesures sociales.

Cela dit, l'initiative PPTE renforcée n'est pas une panacée. Aussi généreux qu'il soit, l'allègement de la dette n'est qu'une première étape vers la reprise économique des pays pauvres très endettés. Ceux-ci ne peuvent viabiliser durablement leur situation que s'ils s'attaquent aux causes profondes de leur endettement. Pour ne pas se retrouver dans une situation

Valeur actuelle nette de la dette

La valeur nominale de l'encours de la dette extérieure d'un pays n'est pas une bonne mesure du fardeau que celle-ci représente si une large part de l'endettement extérieur a été contractée à des conditions concessionnelles et à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. La valeur actuelle (VAN) de la dette tient compte du degré de concessionnalité. Elle se définit comme la somme des obligations de service de la dette (intérêts et principal) à venir sur l'encours de celle-ci, actualisé au taux du marché. Si le taux d'un prêt est inférieur au taux du marché, la VAN de cette dette est inférieure à sa valeur nominale, l'écart correspondant à l'élément don.

où la lutte contre la pauvreté doit être sacrifiée au remboursement de la dette extérieure, ils doivent utiliser les sommes libérées par l'allègement pour jeter les bases d'une croissance durable et d'un recul de la pauvreté.

Quels ont été jusqu'ici les résultats de l'initiative PPTE?

En juillet 2002, 26 pays avaient atteint le point de décision visé par l'initiative PPTE renforcée, pour des engagements d'allègement de la dette totalisant plus de 40 milliards de dollars (en termes nominaux). Cette initiative, conjuguée à d'autres allègements, réduira la dette extérieure de ces pays des deux tiers environ, pour la ramener de 62 à 22 milliards de dollars en valeur actuelle nette (VAN). Les ressources ainsi libérées sont allouées à l'éducation, aux dépenses de santé (prévention et traitement du VIH/SIDA, notamment), au développement rural, à l'alimentation en eau et à la construction de routes. Six pays (Bolivie, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et Tanzanie) ont reçu, sans autres conditions, la totalité

des allègements de dette promis au titre de l'initiative PPTE. Son application est envisagée, à titre préliminaire, pour deux autres pays (Côte d'Ivoire et République démocratique du Congo), qui devraient atteindre le point de décision bientôt.

Les enjeux à venir

Il s'agit d'abord de porter davantage de PPTE au point de décision, ce qui est très difficile, car beaucoup de pays qui ne sont pas encore admis à bénéficier de l'initiative sont la proie de conflits armés internes ou externes, ou qui en sortent à peine. Ils ont absolument besoin d'un allègement de leur dette pour sortir d'une situation d'extrême pauvreté et engager des travaux de reconstruction massifs. Beaucoup souffrent aussi de graves problèmes de gouvernance. Cette aide doit les aider à établir les antécédents économiques positifs qui leur permettront de se rapprocher du point de décision afin de bénéficier d'un allègement de la dette. Mais il s'agira aussi de veiller à ce que les pays qui ont atteint le point de décision évitent tout dérapage et luttent effectivement contre la pauvreté de façon à atteindre le point d'achèvement visé par l'initiative et à renouer avec une croissance durable.

Comment fonctionne l'initiative PPTE?

Le pays qui sollicite une assistance au titre de l'initiative PPTE doit mener une politique économique vigoureuse appuyée par le FMI et la Banque mondiale. Ses efforts sont complétés par une aide concessionnelle des bailleurs de fonds ou institutions concernées et par un allègement classique de la dette accordé par ses créanciers bilatéraux, y compris le Club de Paris.

Durant cette étape, la dette extérieure du pays est analysée en détail. Si, après avoir fait jouer tous les mécanismes d'allègement classiques, la valeur actuelle nette (VAN) de la dette est supérieure à 150 % des exportations (250 % des recettes publiques pour les petites économies), le pays peut bénéficier d'un allègement au titre de l'initiative PPTE. Au point de décision, le FMI et la Banque mondiale se prononcent formellement sur son admissibilité et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable.

Une fois que le pays peut bénéficier de l'initiative, il doit continuer à établir de bons antécédents avec l'aide de la communauté internationale, mener à bien les réformes structurelles clés, maintenir la stabilité macroéconomique et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté (voir page 7). Le Club de Paris rééchelonne les obligations exigibles de façon à réduire de 90 % de VAN de la dette, et les autres créanciers bilatéraux et commerciaux sont censés faire de même. Le FMI, la Banque mondiale et d'autres créanciers multilatéraux apportent une aide «intérimaire» entre les points de décision et d'achèvement.

Le pays atteint le point d'achèvement une fois qu'il a atteint les objectifs énoncés au point de décision. Il reçoit alors le solde de l'allègement de la dette promis, ce qui signifie que tous ses créanciers réduisent la VAN de leurs créances au niveau qui a été jugé viable.

Pourquoi ne pas effacer toutes les dettes?

La communauté internationale a été invitée à maintes reprises à effacer tout simplement la dette des pays les plus pauvres. Mais ce ne serait pas un moyen efficace ou équitable de lutter contre la pauvreté dans le cadre limité des ressources disponibles. Le défi du développement aujourd'hui — faire reculer la pauvreté dans le monde — appelle une stratégie globale; il faut que les pays les plus pauvres s'aident eux-mêmes, reçoivent une aide accrue de la communauté internationale et aient un meilleur accès aux marchés des pays industriels. L'initiative PPTE n'est qu'un volet d'une action internationale qui vise à lever l'obstacle que la dette oppose à la croissance des pays les plus démunis. Pendant longtemps encore, ces derniers auront besoin d'une aide financière concessionnelle pour conduire leur stratégie de croissance, lutter contre la pauvreté et se donner les moyens de se débrouiller seuls.

L'annulation totale de la dette mettrait à mal les ressources dont les créanciers multilatéraux disposent pour accorder de nouveaux prêts, ce qui serait préjudiciable à d'autres pays en développement souvent tout aussi pauvres, mais moins endettés. Plus de 80 % des pauvres dans le monde vivent hors des PPTE. Quant au FMI, l'annulation totale de la dette épuiserait les ressources qui financent la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et l'initiative PPTE; il devrait alors cesser d'apporter une aide concessionnelle aux pays membres les plus démunis. ■

Lutte contre la pauvreté . . .

Appuyer les stratégies nationales

En 1999, le remplacement de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) recentrée sur la lutte contre la pauvreté a fait naître l'espoir d'une implication accrue du FMI dans ce combat. Les prêts de la FRPC — comme ceux de la FASR auparavant — sont assortis d'un taux d'intérêt très bas, d'échéances longues et d'un différé d'amortissement. La FRPC se distingue de la FASR en ce qu'elle repose plus clairement sur le postulat d'une synergie entre stabilité macroéconomique, réformes structurelles, croissance et lutte contre la pauvreté. Cependant, l'accent mis sur la pauvreté n'est pas totalement nouveau : depuis la fin des années 80, le FMI conseille de plus en plus aux pays membres de prendre des mesures en faveur des pauvres, tout en rappelant que la stabilisation macroéconomique — la stabilité des prix, en particulier — qu'il prône traditionnellement peut aussi leur être profitable.

Les ressources de la FRPC ont fait l'objet d'une demande soutenue. Ces dernières années, plus de 40 pays ont conclu de nouveaux accords FRPC ou vu leur accord FASR transformé pour inclure les éléments nouveaux de la FRPC. En 2001, le FMI a engagé un volume sans précédent de 2,7 milliards de dollars de nouveaux prêts FRPC (contre 1 milliard de dollars en l'an 2000), qu'explique en partie la conclusion d'une série d'accords importants. Selon les projections, les nouveaux engagements atteindraient 2 milliards de dollars en 2002. Si cette hausse tendancielle se confirme, il faudra envisager de mobiliser de nouvelles ressources pour les prêts et les bonifications d'intérêts de la FRPC.

Tous les pays pauvres qui souhaitent bénéficier de l'initiative PPTE ou des prêts à faible taux du FMI et de la Banque mondiale doivent préparer des stratégies de lutte contre la pauvreté. Celles-ci — issues d'une large consultation de la société civile du pays concerné, des donateurs d'aide et des organisations nationales, et formulées dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) — constituent désormais la base de tous les prêts concessionnels du FMI et de la Banque mondiale.

Il n'y a pas de stratégie type pour lutter contre la pauvreté : les DSRP doivent refléter les situations nationales. Mais chaque DSRP doit aussi décrire les caractéristiques de la pauvreté et les stratégies à moyen et à long terme susceptibles d'avoir l'impact le plus net sur celle-ci. Ils doivent enfin se donner des objectifs réalistes et mesurables dans ce domaine et énoncer les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales à conduire pour les atteindre.

On s'attend à ce que ces DSRP, conçus par les intéressés, proposent des idées nouvelles pour atteindre les objectifs communs de croissance et de lutte contre la pauvreté. Ils doivent aussi faciliter l'internalisation de ces objectifs par le pays et la mobilisation des énergies nationales pour les atteindre. Avec d'autres organisations multilatérales et donateurs d'aide bilatéraux, le FMI et la Banque mondiale participent à ce processus, qu'ils appuient de leurs conseils. Mais il est primordial que les stratégies soient le fruit d'un débat national dans lequel les pauvres ont pu faire entendre leur voix.

Le point sur les DSRP et la FRPC

Bien que les DSRP et la FRPC soient de création récente, il n'est pas trop tôt pour tirer de premières leçons. Le FMI et la Banque mondiale viennent de dresser le bilan des deux ans d'existence des DSRP, et le FMI a fait le point sur la FRPC. Les deux organisations se sont appuyées sur des évaluations internes et de larges consultations externes avec tous ceux — gouvernements, organisations internationales, agences d'aide, société civile — qui ont une expérience directe des DSRP et des programmes appuyés par la FRPC. Les groupes consultés ont soumis des évaluations écrites et se sont exprimés lors de forums régionaux et d'une conférence internationale sur les stratégies antipauvreté organisée par le FMI et la Banque mondiale à Washington en janvier 2002.

Examen du processus des DSRP

Dix pays seulement ont élaboré un DSRP définitif. L'examen a donc porté surtout sur le processus suivi et la teneur des programmes adoptés. L'élaboration de DSRP définitifs est plus longue que prévu, mais on dispose d'ores et déjà d'assez d'informations pour définir de « bonnes pratiques ». Un second examen, prévu pour 2005, devrait permettre de faire un point plus complet, et d'évaluer notamment l'impact des DSRP sur la pauvreté et ses indicateurs.

Il ressort de ce premier examen que la méthode des DSRP recueille un écho très favorable et que, de l'avis général, ses objectifs restent valables. La plupart des donateurs d'aide ont l'intention d'aligner leur programme sur les DSRP, mais il faut faire davantage pour améliorer les pratiques suivies, et surtout pour abaisser le coût de la mobilisation et de l'utilisation de l'aide par les pays pauvres. L'important, c'est que le processus des DSRP a donné plus de visibilité à la lutte contre la pauvreté dans le débat politique. La collecte, l'analyse et le suivi des chiffres de la pauvreté sont devenus plus systématiques.



Ce processus s'appuie, de plus en plus, sur la prise en charge des DSRP par les pays bénéficiaires et sur un dialogue plus ouvert au sein des gouvernements ainsi qu'entre ceux-ci et la société civile — même dans des pays où la consultation n'est pas une tradition bien établie. Il reste néanmoins beaucoup à faire, notamment pour promouvoir une participation plus large et plus substantielle des intéressés, car la qualité de celle-ci varie beaucoup d'un pays à l'autre. En limitant souvent les discussions à quelques initiatives antipauvreté ciblées, on a exclu de fait les représentants de la société civile du débat plus large sur les réformes structurelles et la politique macroéconomique. L'examen conclut que les partenaires pour le développement devraient accroître leur assistance technique pour donner à la société civile les moyens

de participer davantage et plus efficacement au processus des DSRP. Il faut aussi impliquer les parlementaires dans la préparation, l'approbation et le suivi des stratégies nationales.

L'accent doit être mis maintenant sur la mise en œuvre des DSRP et la compréhension des liens entre les mesures prises et le recul de la pauvreté. Ces efforts devraient donner les meilleurs résultats dans quatre domaines :

- **Cadre macroéconomique.** Le DSRP de chaque pays est étayé par un cadre macroéconomique axé lui aussi sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. Mais il faut se donner des objectifs d'expansion plus réalistes en regard de la situation du pays et des contraintes qu'il subit, et mieux identifier les sources de croissance favorables aux plus démunis. Les pays

Le FMI étend ses travaux à la lutte contre la pauvreté dans l'ex-Union soviétique

Après l'éclatement de l'Union soviétique il y a un peu plus de 10 ans, les sept membres de la Communauté des États indépendants aux revenus les plus faibles — Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République kirghize, Moldova, Tadjikistan et Ouzbékistan — ont dû se doter à la fois de nouveaux États et d'économies de marché. En une décennie, la plupart de ces pays se sont nettement rapprochés de leurs objectifs, mais la

mettre fin aux troubles économiques et sociaux qui sont apparus au cours de la transition d'une économie centralement planifiée à une économie de marché.

Chaque pays doit surmonter des problèmes d'ajustement qui lui sont propres; cependant, le FMI et les autres institutions financières internationales qui parrainent l'initiative ont identifié une série d'obstacles communs. Sur le plan des réformes politiques, il convient de renforcer les moyens de lutte contre la corruption et d'assurer les services publics de manière plus responsable et efficace. Les populations ont besoin de meilleurs services de santé et d'éducation, et il importe de lutter contre les maladies qui font des ravages, telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. L'amélioration de la stabilité macroéconomique est essentielle pour créer un climat qui incite les entreprises locales à planifier, investir et se développer et pour attirer le savoir-faire technologique et les flux de capitaux des investisseurs directs étrangers afin d'optimiser la productivité et de donner naissance à un secteur privé dynamique. Une coopération régionale renforcée — par exemple dans le domaine commercial et l'énergie — est indispensable pour doper la compétitivité des économies nationales; elle peut contribuer à résoudre les différends régionaux et à répartir le coût des grands investissements d'infrastructure. Enfin, il est urgent de ramener la dette à un niveau viable.

Les sept pays devront se mobiliser et intensifier leurs efforts de développement et de réformes. Leurs partenaires leur offriront un ferme soutien pour créer les conditions propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Cette assistance aux sept pays pauvres de la CEI fera intervenir des prêts à faible coût, un allègement ou une restructuration de la dette, un plus large accès aux marchés des pays industrialisés et un effort de promotion des investissements directs. Les agences de développement entendent mieux coordonner leur action dans le cadre de cette initiative, tout en veillant à ce qu'elle s'intègre dans les programmes de réduction de la pauvreté menés par les pays. Les institutions internationales et régionales fourniront un appui supplémentaire sous forme d'assistance technique et de conseils stratégiques.

Marché agricole en Moldova, l'un des 7 pays de la CEI visés par l'initiative lancée pour relever les niveaux de vie dans l'ex-URSS.



complexité des défis de la transition a eu un effet désastreux sur les niveaux de vie et, dans certains cas, a nui à l'efficacité de la mise en œuvre des réformes orientées sur le marché.

Le FMI a récemment lancé, en partenariat avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la BERD, les donateurs bilatéraux et les pays voisins, une initiative spécifiquement axée sur la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique dans les sept pays les plus pauvres de la CEI. Il apparaît clairement que ces pays, où plus de 20 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, ont encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir

pauvres doivent aussi faire davantage attention à leur vulnérabilité aux chocs extérieurs en identifiant à l'avance les domaines à risque pour décider des réponses (dispositifs de protection sociale et autres) à y apporter.

- **Détermination des priorités.** Étant donné les contraintes budgétaires, une stratégie antipauvreté réaliste suppose des arbitrages et des priorités bien établies. Les incertitudes sur la stratégie de croissance et le coût des diverses options comparé aux financements disponibles compliquent souvent la définition des priorités des DSRP. Les partenaires pour le développement doivent donc apporter une assistance technique et financière accrue pour aider ces pays à faire ces choix.

- **Évaluation des effets sociaux et de l'impact sur la pauvreté.** Les capacités nationales limitées et les difficultés techniques empêchent parfois de bien établir le lien entre les mesures à prendre et le diagnostic global sur la pauvreté ou l'analyse de leur impact sur les plus démunis. Les pays concernés et leurs partenaires pour le développement doivent évaluer plus systématiquement les effets sociaux et l'impact sur la pauvreté des principales réformes.

- **Gestion des dépenses publiques.** Il faut évaluer les systèmes de dépenses — dont la couverture est souvent incomplète, la classification inadaptée, la capacité à suivre les dépenses limitée et le système d'audit insuffisant — et prendre des dispositions réalistes pour les améliorer, en recherchant au besoin une assistance technique.

Examen de la FRPC

Afin de s'assurer que la FRPC répond bien aux attentes, le FMI s'est livré à une enquête approfondie (qui s'est déroulée de juillet 2001 à février 2002) afin de déterminer si l'internalisation des programmes a progressé et si les programmes appuyés par la FRPC reposent davantage sur les stratégies nationales antipauvreté. Étant donné que la FRPC existe depuis peu et appuie des accords triennaux, l'examen s'est limité à la teneur des programmes. Ce n'est qu'en 2005 que l'on saura si ces derniers ont atteint leurs objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance. En attendant, les principales conclusions de l'enquête sont les suivantes :

- La composition des dépenses publiques prévues et effectuées est plus favorable aux pauvres et à la croissance économique dans les pays qui mettent en oeuvre des programmes appuyés par la FRPC. En effet, la part des dépenses d'éducation et de santé a augmenté et des mesures ont été prises pour en améliorer l'efficacité.

- Les programmes appuyés par la FRPC se caractérisent par une plus grande souplesse — le cadre de financement prévoit que les dépenses antipauvreté

peuvent être accrues si des ressources additionnelles sont disponibles — que ceux qu'appuyait la FASR. Ils ont des objectifs de dépenses publiques hors intérêts qui sont supérieurs de 2 points de PIB, en moyenne, à ceux des programmes FASR. Ils permettent aussi d'augmenter les dépenses lorsque les financements extérieurs (dons compris) sont plus importants que



prévu, et d'accroître le financement intérieur pour compenser l'insuffisance des concours extérieurs.

- Presque tous les programmes appuyés par la FRPC insistent sur la bonne gouvernance et s'efforcent d'améliorer la gestion des deniers publics. L'accent est mis en général sur le contrôle budgétaire, et notamment le maintien des dépenses dans les enveloppes de crédits prévues. D'autres mesures visent à renforcer les procédures d'audit ou la lutte contre la corruption.

- Près des trois cinquièmes des pays qui ont répondu à l'enquête ont estimé que la FRPC permet davantage d'influer sur la teneur des programmes que dans le passé, et que les représentants résidents et les services du FMI participent de plus en plus au dialogue ouvert dans le cadre des DSRP.

- La simplification très sensible de la conditionnalité des programmes appuyés par la FRPC s'inscrit dans le cadre plus général de la rationalisation de la conditionnalité structurelle des accords du FMI. Il apparaît aussi que, pour les mêmes pays, les critères de réalisation, actions préalables et repères structurels sont moins nombreux dans les accords FRPC qu'au temps de la FASR.

Famille d'agriculteurs au Cambodge. Le pays, qui bénéficie de la FRPC, connaît la pire sécheresse de son histoire récente.

L'enquête conclut que les programmes appuyés par la FRPC ont connu un départ prometteur, mais montre que l'on pourrait appliquer plus systématiquement des meilleures pratiques en vigueur, en s'attachant à :

- analyser et discuter de façon plus suivie les cadres et politiques macroéconomiques, en insistant sur les sources de la croissance, options possibles, contraintes et arbitrages;
- poursuivre l'effort de différenciation des rôles et de coordination des activités du FMI et de la Banque mondiale; il importe que les documents du FMI et les évaluations conjointes rendent compte davantage des conditions imposées aux bénéficiaires par les autres bailleurs de fonds afin de donner une vue d'ensemble de la conditionnalité;
- intensifier les efforts déployés sur le front des dépenses publiques, en privilégiant la qualité et l'efficacité de la gestion des deniers publics;
- préciser quel est le rôle de la FRPC dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et quels sont les options envisagées et les engagements pris par les autorités.

Au-delà du contenu même des programmes appuyés par la FRPC, d'autres améliorations s'imposent. Selon les conclusions de l'enquête, il faudrait aussi :

- mettre davantage l'accent sur les facteurs de croissance économique dans les programmes appuyés par la FRPC;
- assurer une communication plus efficace et plus suivie avec les autorités nationales, les partenaires pour le développement et la société civile sur les choix économiques des programmes appuyés par la FRPC;
- veiller à ce que les documents FRPC rendent systématiquement compte de l'évaluation des effets sociaux et de l'impact sur la pauvreté ainsi que des discussions avec les autorités sur l'impact social des principales réformes;
- renforcer encore les moyens de concevoir et d'évaluer les cadres macroéconomiques, d'analyser les profils de pauvreté et d'évaluer les effets sociaux et l'impact sur la pauvreté;
- examiner, enfin, la structure des FRPC et son adéquation aux besoins des pays à faible revenu. ■

Dimensions sociales des financements du FMI

En s'acquittant de sa mission, qui consiste à promouvoir la coopération monétaire internationale, l'expansion harmonieuse du commerce mondial et la stabilité des changes, le FMI contribue à un développement économique et humain durable. Conscient que la réussite des programmes macroéconomiques suppose des mesures visant directement à lutter contre la pauvreté et à répondre aux préoccupations sociales, il aide les pays membres à atteindre ces objectifs en veillant à ce que les programmes qu'il appuie consacrent des dépenses à l'amélioration de la santé et de l'éducation des plus démunis.

Cette attention portée aux dépenses sociales repose sur un double constat : il est indispensable que les pays bénéficiaires «internalisent» ces programmes, et l'amélioration de la santé et du niveau d'éducation est un facteur de la croissance et du recul de la pauvreté et une de leurs conséquences.

Dans cette dimension de ses activités, le FMI consulte les banques régionales de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et, surtout, la Banque mondiale. Il s'appuie sur les compétences de ces institutions pour conseiller les pays membres afin de les aider à financer leurs programmes sociaux et sectoriels et à les inscrire dans un cadre macroéconomique axé sur la croissance. À cet effet, il recense les dépenses publiques non productives, dont la réduction libérerait davantage de crédits pour les dépenses de santé et d'éducation de base, mais aussi les dépenses qu'il faut maintenir ou augmenter. Lors des entretiens avec les pays membres, et dans le cadre de l'assistance

technique, le FMI prône aussi la transparence des décisions des pouvoirs publics et aide ces derniers à mieux suivre les dépenses antipauvreté et l'évolution des indicateurs sociaux.

Évaluation des effets sociaux et de l'impact sur la pauvreté

Le FMI s'est engagé à intégrer l'évaluation des effets sociaux et de l'impact sur la pauvreté aux programmes appuyés par la FRPC. L'objectif est de mesurer les conséquences des mesures prises sur les différents groupes sociaux, notamment les plus vulnérables et les pauvres.

Si cette évaluation montre qu'une décision particulière (la dévaluation de la monnaie, par exemple) risque de mettre à mal les plus démunis, il convient d'en amortir l'impact en jouant sur la teneur et le moment de la décision, en prenant des dispositions compensatoires ou en s'appuyant sur des dispositifs de protection sociale. Parmi les mesures prises à ce titre dans les programmes appuyés par le FMI, on citera : les subventions ou compensations financières accordées aux plus vulnérables, l'amélioration de l'offre de biens essentiels (médicaments), le contrôle temporaire des prix des denrées de première nécessité, les indemnités ou stages de formation offerts aux fonctionnaires licenciés et la création d'emplois dans le cadre de travaux d'intérêt général.

Pour les pays qui peuvent le faire, cette évaluation des effets sociaux et de l'impact sur la pauvreté devrait, dans l'idéal, aller de pair avec la détermination des priorités des DSRP. Le FMI supplée aux pays qui n'ont pas les capacités requises en procédant lui-même à cette évaluation en s'aidant des travaux de la Banque mondiale et des autres partenaires impliqués dans le processus des DSRP.

Architecture financière internationale . . .

La réforme du FMI répond aux mutations de l'économie

C'est dans les années 90 que le monde a appris, souvent à ses dépens, l'essentiel de ce qu'il sait aujourd'hui de la complexité et du dynamisme de la finance internationale. Cette décennie a montré la formidable capacité des marchés à créer, puis détruire de la richesse. La soudaineté, la vitesse de propagation et l'ampleur des crises ont été sans précédent, mais leurs leçons sont claires : il faut autant que possible prévenir les crises, et les résoudre au plus tôt quand elles éclatent.

Les mutations spectaculaires de l'économie mondiale et les leçons à en tirer sont au cœur des réformes que le FMI prône et applique lui-même depuis quelques années. Dans ces réformes, l'accent a été mis sur l'information et la transparence ainsi que sur la contribution que des normes et codes de bonne conduite reconnus au plan international peuvent apporter en améliorant le fonctionnement du marché et en raffermissant la confiance. Le FMI a souligné aussi la nécessité de resserrer la coopération internationale entre

pays et organisations internationales, et invité chacun à plus de vigilance dans le suivi des facteurs de vulnérabilité susceptibles de déclencher des crises.

Plus d'informations, s.v.p.

Comme les crises récentes l'ont montré, les marchés n'aiment pas les surprises. Le manque d'informations ou la découverte tardive d'informations suspectes est source de malaise, voire d'anxiété. L'une des premières mesures prises par le FMI lors de la crise asiatique a été d'encourager les pays à fournir des informations plus nombreuses et plus fiables aux marchés, qui en sont demandeurs. Une série d'initiatives visant les statistiques figurait parmi les réformes prioritaires :

Norme spéciale de diffusion des données (NSDD).

Créée en 1996, c'est une norme à laquelle les pays qui ont ou cherchent à avoir accès au marché adhèrent volontairement en s'engageant à respecter des normes internationales de couverture, fréquence et délai de dif-

La révolution de la transparence

C'est dans le domaine des échanges d'informations qu'ont été enregistrées certaines des mutations les plus spectaculaires de la décennie passée. Les technologies nouvelles ont révolutionné la vitesse de diffusion et la facilité d'échange des données, en même temps qu'elles en démocratisaient la production et la consommation. Ce qui était naguère l'apanage de quelques spécialistes est accessible aujourd'hui, via l'Internet, à quiconque possède un ordinateur.

À une époque où les communications globales ont véritablement rétréci le monde où nous vivons, l'information et la transparence (l'engagement à s'ouvrir sur l'extérieur) importent sans doute plus que jamais. Au milieu des années 90, lorsque le FMI a entrepris d'encourager les pays membres à diffuser davantage leurs données économiques et financières, son *Rapport annuel*, aux informations distillées avec soin, présentait pour ainsi dire les seuls résumés publics des consultations annuelles (article IV) consacrées au bilan et aux perspectives d'évolution des économies des pays membres.

En l'an 2000, le site Internet du FMI (www.imf.org) a été le principal vecteur d'un changement radical qui a porté le FMI et les pays membres vers plus de transparence. Il affiche désormais des notes d'information au public qui résument les discussions du Conseil d'administration sur les rapports établis par les services du FMI au titre des consultations de l'article IV. Ces notes sont devenues un outil essentiel des autorités nationales du pays et du FMI pour informer le public des objectifs et des moyens de leurs efforts d'ajustement. Les lettres d'intention des autorités et plus de la moitié

des rapports sur l'utilisation des ressources du FMI sont aussi régulièrement publiés.

Le FMI a, de même, beaucoup gagné en transparence dans ses politiques et ses activités. Les documents dans lesquels ses services analysent le pour et le contre des diverses questions économiques et résument les discussions du Conseil d'administration sont systématiquement publiés. Pour certaines questions susceptibles d'intéresser un vaste public, le FMI utilise son site pour ouvrir le dialogue, sollicitant des avis et soumettant certains avant-projets à un débat public.

Le FMI s'efforce aussi d'élargir et d'approfondir le dialogue avec les parlementaires, les ONG et d'autres groupements pour faire en sorte que le public comprenne mieux son action.

Enfin, le FMI a pris des mesures concrètes en 2001 pour améliorer la transparence et l'efficacité de son action en se dotant d'un Bureau d'évaluation indépendant (voir page 18). Ce bureau, créé pour compléter les évaluations internes traditionnelles, choisit chaque année ses thèmes de recherche, procède aux évaluations et publie ses conclusions sur l'Internet.



fusion des données. Ils acceptent aussi de publier un calendrier de diffusion de ces données et de suivre les meilleurs usages régissant leur qualité et leur intégrité. Sur l'Internet, le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) donne des informations sur les méthodes suivies par ces pays et propose des liens avec leur site Internet.

Système général de diffusion des données (SGDD). Le SGDD indique la «marche à suivre» aux pays qui n'ont pas accès au marché, mais souhaitent améliorer leur appareil statistique. Fondé sur le volontariat, il permet à chaque pays d'adopter son propre rythme, mais propose un cadre précis qui favorise l'application de principes méthodologiques reconnus, l'adoption de méthodes rigoureuses d'établissement des données et le professionnalisme dans les systèmes statistiques nationaux. Les pays participants affichent leur plan d'action sur le TAND, ce qui permet aux observateurs nationaux et internationaux de suivre leurs progrès.

Cadre d'évaluation de la qualité des données. Le succès de la NSDD et du SGDD, conjugué à la reconnaissance grandissante du fait qu'il faut de bonnes statistiques pour conduire de bonnes politiques, a incité le FMI (en consultation avec les statisticiens nationaux, d'autres agences internationales et les utilisateurs de données) à aller plus loin en évaluant aussi la qualité des données. Mis en place en 2001, ce nouveau cadre permet d'évaluer le bien-fondé des méthodes suivies ainsi que l'intégrité, l'exactitude, la fiabilité, l'utilité et l'accessibilité des données produites.

Rôle des normes et des codes

L'amélioration des données s'inscrit dans un projet plus vaste. L'application de normes et de codes de conduite permet de mesurer la qualité des politiques menées et des résultats obtenus, ce qui aide les autorités nationales à formuler ou évaluer ces politiques, et permet aux marchés de se faire une idée des performances d'un pays. Des normes et codes largement reconnus encourageant aussi la diffusion des concepts de transparence, bonne gouvernance, responsabilité et crédibilité. Le FMI, avec la collaboration d'un large éventail d'institutions internationales et le soutien actif de nombreux pays, s'est appliqué à développer ces normes et codes et à les incorporer dans ses examens annuels (surveillance) des économies des pays membres.

En 1999–2000, le FMI et la Banque mondiale ont lancé un programme conjoint de rapports analytiques volontaires couvrant les domaines dans lesquels les deux organisations se sont depuis longtemps spécialisées. Ces rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) sont publiés dans environ 70 % des cas, et privilégient trois domaines : la transparence, la réglementation et le contrôle financiers, et le gouvernement d'entreprise (comptabilité, audit, insolvabilité). Sur ces trois fronts, les RONC préconisent :

- **Une action gouvernementale transparente.** Un public mieux informé tiendra ses dirigeants pour responsables de leurs actes, et les investisseurs, bénéficiant de meilleures données et de normes utiles pour évaluer ces informations, tendront à investir de façon judicieuse. Les initiatives du FMI dans le domaine statistique (NSDD et SGDD), de même que les codes de transparence des politiques monétaire et financière et des finances publiques, sont des instruments clés à cet égard.

- **Des secteurs financiers stables.** En règle générale, les secteurs financiers sont aussi solides et cohérents que la réglementation est vigilante. Le FMI et la Banque mondiale conduisent chaque année une série de programmes d'évaluation du secteur financier (PESF), qui permettent d'analyser en profondeur ces secteurs et de les soumettre à des tests de résistance pour révéler les facteurs de vulnérabilité, évaluer la gestion des risques, mesurer les besoins d'assistance technique éventuels et aider les pays à décider des réponses prioritaires. Parallèlement, les RONC évaluent le contrôle bancaire, la réglementation des marchés de valeurs mobilières et des assurances, les systèmes de paiement et la transparence des politiques monétaire et financière.

- **Des entreprises saines.** Le secteur privé étant en général le moteur de la croissance, sa santé est une préoccupation essentielle. C'est la Banque mondiale qui, au premier chef, évalue la qualité du gouvernement d'entreprise, l'adéquation des règles de comptabilité et d'audit, les procédures d'insolvabilité et la reconnaissance des droits des créanciers.

Quant un pays est-il vulnérable?

L'information et l'ouverture peuvent aider à éviter les chocs susceptibles d'entraîner de graves problèmes, mais l'examen des dommages causés par les crises récentes a conduit le FMI à se demander aussi comment reconnaître les situations à risque. Les crises qui ont émaillé les années 90 étaient différentes, car elles témoignaient du rôle plus important joué par le financement du secteur privé, du danger accru de contagion par-delà les frontières et des liens plus étroits entre les problèmes financiers extérieurs et les difficultés des banques et des entreprises. Il a donc semblé nécessaire de se pencher sur les facteurs de vulnérabilité et les outils disponibles pour identifier les problèmes graves avant qu'ils ne dégénèrent en crise.

Il fallait d'abord que le FMI assure une surveillance plus étroite et plus suivie des marchés. Il a donc créé, en 2001, un Département des marchés de capitaux internationaux chargé de compléter les travaux des départements géographiques et fonctionnels. L'évaluation de la vulnérabilité des pays est désormais renforcée et repose sur un ensemble plus complet d'intrants, tels que l'impact des fluctuations de la conjoncture économique et financière internationale, les indicateurs et systèmes d'alerte rapide ou les RONC et PESF.

L'examen de ces études de vulnérabilité par le Conseil d'administration du FMI a fait apparaître aussi qu'il convient de disposer de données plus complètes sur l'exposition en devises des secteurs financier et non financier ainsi que sur les besoins de financement des pays. Le Conseil a exhorté les institutions internationales à insister davantage sur les risques perçus lors des entretiens avec les autorités nationales, et a demandé que les travaux sur les directives d'action soient poursuivis. Les directives détaillées élaborées ces dernières années concernent la gestion de la dette publique (en consultation avec la Banque mondiale) et des réserves de change (en étroite collaboration avec les pays membres et d'autres institutions internationales).

Consolider les secteurs financiers

La crise asiatique a montré que la fragilité des secteurs financiers peut amplifier les crises autant que les causer. Sachant que la résistance de ces secteurs permet souvent de prévenir de telles crises, alors que leur fragilité exacerbe les difficultés d'une économie «assiégée», le FMI a accordé une attention accrue à cette question. Il a redéployé les PESF vers les grandes économies et les principaux marchés émergents, qui peuvent avoir un impact systémique à l'échelle mondiale, et complété les PESF par une nouvelle panoplie d'indices «de base» et d'indices «recommandés» de la solidité financière. L'objectif est de guider les efforts de surveillance bilatérale et de sensibiliser les autorités nationales aux qualités d'un secteur financier sain. Les indicateurs de base portent sur les éléments essentiels du système bancaire, ceux qui sont recommandés s'intéressent plus en détail à ce secteur, aux établissements financiers non bancaires, entreprises et ménages ainsi qu'à l'immobilier.

Évaluation des centres financiers offshore

Traditionnellement, le système financier mondial était considéré comme la somme de ses composantes nationales. Mais l'essor des centres financiers offshore et l'augmentation spectaculaire des volumes de financement canalisés par leur intermédiaire ont ajouté une nouvelle dimension, et un nouveau degré de complexité, à la finance internationale. En réponse à la multiplication des appels en faveur d'une information accrue sur ce type d'activité, le FMI aide les centres offshore à recueillir des informations et à conduire des autoévaluations volontaires en leur apportant, au besoin, son assistance technique.

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent et le problème concomitant du financement du terrorisme touchent à la fois les

places financières nationales et les centres offshore. Le FMI s'est d'abord penché sur cette question pour lutter contre les abus financiers qui menaçaient l'intégrité et la stabilité du système international. Les événements du 11 septembre ont élargi le cadre et accentué l'urgence de ces travaux, tout en accélérant les efforts déployés pour coordonner les responsabilités des institutions internationales dans l'application des recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Le FMI, qui a pour mission d'évaluer les économies et d'aider les pays qui améliorent la qualité et l'efficacité du contrôle et de la régulation de leur secteur financier, s'est attaché aux principes de ce contrôle, à la coopération avec les principaux organismes de lutte contre le blanchiment d'argent, au renforcement de l'assistance technique et à l'examen des questions liées au blanchiment dans sa mission de surveillance et d'autres activités.



La Banque mondiale et le FMI ont préparé une méthode visant à évaluer l'adéquation des contrôles et procédures mis en place pour prévenir les abus, et l'ont utilisée, à titre expérimental, dans les évaluations du secteur financier. Leurs conseils d'administration examineront s'il y a lieu d'ajouter les recommandations du GAFI (40+8) à la liste des normes lors de la préparation des rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les mécanismes à mettre au point pour procéder à ces évaluations. Le FMI et la Banque mondiale collaborent étroitement aussi avec le GAFI pour s'assurer que les recommandations de celui-ci sont cohérentes avec les travaux conduits dans le cadre des RONC.

Quand libéraliser les flux de capitaux?

Quand et comment libéraliser les mouvements de capitaux? Cette double question se pose à beaucoup

d'économies de marché émergentes membres du FMI. L'accès aux marchés de capitaux permet de financer les investissements essentiels à la croissance, mais les crises de la dernière décennie rappellent à l'envi que la transition peut être délicate et que les risques sont grands.

Il s'agit de savoir comment créer des conditions propices à l'ouverture du compte de capital et échelonner les réformes pour déboucher sur un maximum de stabilité et un minimum de volatilité.

Le FMI, lors des consultations annuelles, aide les pays membres à déterminer s'ils sont prêts à libéraliser les mouvements de capitaux, et à déterminer au besoin leurs réformes prioritaires; il insiste aussi sur le rôle décisif de la transparence. S'il n'existe pas de recette miracle en la matière, l'expérience de nombreux pays laisse penser qu'il est plus prudent de commencer par libéraliser les capitaux à long terme (l'investissement direct étranger, en particulier) plutôt que les capitaux à court terme, plus volatils.

Résolution des crises

Quelles que soient les mesures préventives mises en place, il y aura toujours des crises. L'objectif du FMI est donc d'en réduire le nombre et la gravité, et d'aider les pays à y répondre avec énergie et efficacité lorsqu'elles se déclenchent. En avril, le Directeur général du FMI, Horst Köhler, a présenté un cadre renforcé de résolution des crises s'ordonnant en quatre points : améliorer la capacité du FMI à évaluer la viabilité de la dette des pays membres, clarifier la politique d'accès à ses

ressources en cas de crise de compte de capital, améliorer le dispositif d'association du secteur privé à la résolution des crises financières et poursuivre les travaux engagés pour créer un cadre juridique favorable à une restructuration plus ordonnée et plus transparente des dettes souveraines.

Viabilité de la dette. Il est essentiel que le FMI soit en mesure de déterminer les différents types et degrés de gravité des crises de la dette s'il veut y apporter une réponse adaptée. Pour être efficace, il faut qu'il puisse distinguer les cas où la restructuration s'impose, et doit s'accompagner d'une diminution substantielle des créances, des cas où le secteur officiel doit encourager les créanciers à parvenir à un accord volontaire et de ceux où il convient que le FMI (avec d'autres) appuie par ses financements un programme d'ajustement du pays membre et aide ce dernier à rétablir la confiance pour attirer à nouveau les capitaux privés.

Qu'est-ce qu'un endettement viable? Il n'y a pas là non plus de réponse toute faite, mais le FMI s'emploie à affiner ses instruments d'analyse pour pouvoir porter un jugement informé sur ce point. Il entend examiner de plus près les éléments pris en compte pour parvenir à ces décisions et tester la résistance des diverses hypothèses de croissance des recettes d'exportation, de taux d'intérêt et de solde primaire des dépenses et revenus.

Accès aux ressources du FMI. Lorsqu'un pays membre fait face à une crise de compte de capital, il existe souvent un large écart entre ses besoins de financement immédiats et les ressources que le FMI peut mettre à sa disposition, normalement, compte tenu de sa quote-part. L'adoption d'une politique plus claire sur les limites d'accès permettrait au FMI de fournir un volume de financement adapté à ces besoins et de renforcer les incitations à conduire une politique responsable et à évaluer les risques avec prudence.

Associer plus efficacement le secteur privé à la résolution des crises. Comment, dans le cadre juridique en place, inciter le secteur privé à jouer un rôle accru dans la résolution des crises financières? Différents outils de financement peuvent aider à gérer les crises, mais les travaux du FMI portent à croire qu'il convient d'examiner avec soin la situation des pays concernés et de pondérer les avantages par les risques éventuels, tels que la perturbation des marchés ou le transfert du risque des autorités souveraines vers les systèmes financiers intérieurs. Lorsqu'une restructuration de la dette souveraine s'impose, il faut avant tout enrayer l'effritement de la confiance et maintenir un certain ordre dans le processus.

La restructuration de la dette souveraine devient souvent nécessaire quand le pays a accumulé une dette insupportable. L'opération est rare, mais peut être très onéreuse, car il n'y a pas de cadre juridique propice à un règlement rapide, prévisible et ordonné du processus.

Information du public sur la situation financière du FMI

Ces dernières années, le FMI a sensiblement accru le volume, la qualité et le degré d'actualité des informations publiées sur sa situation financière. L'exercice 2002 a vu la publication d'une nouvelle édition d'une brochure donnant des informations précises sur l'organisation et les opérations financières du FMI (brochure n° 45-F, sixième édition, 2001). Le FMI affiche aussi sur son site internet (<http://www.imf.org/external/fin.htm>) des références et des données actuelles sur ses activités financières :

- situation financière du FMI
- liquidité et sources de financement du FMI
- valeur et taux d'intérêt du DTS
- taux de commission sur les prêts du FMI et taux d'intérêt payé aux créanciers
- informations sur les pays membres :
 - accords de prêts en cours
 - décaissements de prêts et encours des crédits
 - remboursements de prêts et obligations projetées
 - arriérés
 - allocations et détention de DTS
- états financiers du FMI

En novembre 2001, la Première Directrice générale adjointe du FMI, Anne Krueger, a relancé la discussion sur la résolution rapide et ordonnée de ce type de problème. Son projet de mécanisme de restructuration de la dette souveraine (MRDS, voir encadré ci-dessous) a

ouvert un débat animé sur les formes qu'il devrait prendre et la contribution que les clauses d'action collective pourraient apporter au règlement de ces problèmes. Le FMI poursuivra ces travaux et saisira l'Assemblée annuelle de 2002 d'un projet de MRDS. ■

Quand un pays ne peut plus rembourser ses dettes

Les pays, comme leurs ressortissants, peuvent accumuler une dette qu'ils se trouvent bientôt dans l'impossibilité d'honorer. Celle-ci doit être alors restructurée pour éviter le défaut de paiement. Mais, si les législations nationales sur la faillite prévoient ce type de situation, le système financier mondial manque d'une procédure juridique permettant aux débiteurs souverains et à leurs créanciers de restructurer ces dettes de façon ordonnée et rapide. L'un des obstacles majeurs à cette restructuration vient de l'évolution des marchés internationaux de capitaux depuis une vingtaine d'années : ils se sont davantage intégrés et les prêts consortiaux bancaires ont cédé la place aux émissions obligataires. Aussi les emprunteurs souverains peuvent-ils de plus en plus contracter des dettes sous des régimes juridiques différents (et en utilisant toute une gamme d'instruments) auprès d'un groupe de créanciers diffus. Cette évolution a permis aux économies émergentes de diversifier leurs sources de financement, mais a aussi exacerbé les problèmes de coordination, d'action collective et d'égalité de traitement des créanciers lorsqu'une restructuration devient nécessaire.

Le FMI propose une solution

En novembre 2001, la Première Directrice générale adjointe du FMI, Anne Krueger, a proposé la création d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine (MRDS) qui faciliterait la restructuration ordonnée, prévisible et rapide des dettes souveraines devenues insupportables. Depuis, le projet a fait l'objet de diverses modifications qui ont, entre autres, réduit le rôle du FMI dans la prise de décisions. L'approche en deux volets — normatif et contractuel — qui en résulte a reçu l'aval de la communauté internationale.

Pour être efficace, ce mécanisme doit à la fois inciter les débiteurs à régler au plus vite leurs problèmes et encourager ceux-ci et leurs créanciers à s'entendre rapidement sur les modalités de la restructuration. En précisant quelles ressources seront mises à disposition avant, pendant et après la restructuration, le FMI devrait aider à donner forme à ces incitations. Cependant, ce serait au pays débiteur de décider de recourir au MRDS, et non à ses créanciers ou au FMI d'en imposer l'utilisation. Le pays débiteur et ses créanciers (se prononçant à la majorité qualifiée) auraient un poids déterminant dans les décisions.

Comment le mécanisme devrait fonctionner

Le MRDS impliquerait d'abord un recours plus large aux clauses d'action collective dans les contrats portant sur des obligations souveraines. Il créerait ensuite un mécanisme

normatif permettant à une majorité qualifiée de créanciers de négocier une restructuration qui s'imposerait alors à tous les créanciers. D'autres dispositions empêcheraient les créanciers d'engager une action judiciaire contre les débiteurs pendant la négociation d'un accord, protégeraient les intérêts des créanciers durant cette période et encourageraient l'apport d'argent frais en garantissant que ces nouveaux prêts ne seront pas restructurés. L'approche normative s'inscrirait dans le cadre d'un traité — moyennant, sans doute, un amendement des Statuts du FMI —, ce qui uniformiserait la situation juridique dans tous les pays.

Il conviendrait de coordonner l'action des créanciers d'un pays en regroupant, pour l'exercice du droit de vote, les



Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe du FMI, a proposé un plan de restructuration de la dette souveraine en novembre 2001.

créances associées aux divers instruments de dette tout en tenant compte du rang des créanciers et des intérêts économiques de chacun d'eux. Dans ce cadre, une enceinte pourrait aussi être créée afin de résoudre les différends entre débiteurs souverains et créanciers, mais aussi entre créanciers. Elle aurait une taille et un rôle réduits et serait indépendante dans sa composition et son fonctionnement.

La communauté internationale a retenu la leçon des turbulences qui ont secoué les marchés émergents ces dernières années : la coopération permet un fonctionnement plus harmonieux du système financier mondial. Pour faire face aux restructurations prolongées, désordonnées et coûteuses, le FMI continue d'examiner les aspects juridiques, institutionnels et procéduraux du MRDS.

Pour une présentation plus complète du MRDS, voir le site Internet du FMI (www.imf.org).

Une surveillance et une prévention des crises efficaces . . .

Aider les pays membres à limiter leur vulnérabilité et à promouvoir la stabilité et la croissance

Dans le monde intégré d'aujourd'hui, l'évolution économique d'un pays et les décisions qu'il prend dépassent ses frontières, et l'information financière circule instantanément sur toute la planète; il est essentiel de disposer d'un mécanisme de suivi des taux de change et des politiques macroéconomiques des pays pour assurer le bon fonctionnement du système monétaire international. Le FMI dialogue périodiquement avec ses membres pour suivre et évaluer de manière continue la situation économique et financière aux niveaux national, régional et mondial. Cette fonction de «surveillance» permet au FMI de signaler l'apparition de dangers à l'horizon économique et d'aider les pays membres à prendre des mesures correctives.

L'exercice de la surveillance

Surveillance bilatérale. Suite à une décision récente du Conseil d'administration, le FMI tiendra tous les ans, en règle générale, des consultations avec les pays membres (les «consultations au titre de l'article IV», car elles sont prévues par l'article IV des Statuts du

FMI). Ces consultations portent sur les taux de change, les politiques monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'évolution de la dette et des comptes extérieurs, les effets internationaux et régionaux des politiques nationales et visent en outre à déceler les signes éventuels de vulnérabilité. Avec l'intégration des marchés financiers mondiaux, la

surveillance du FMI est de plus en plus centrée sur les mouvements de capitaux et les secteurs bancaire et financier. Les politiques qui affectent le marché du travail, l'environnement et la gouvernance d'un pays sont également couvertes par la surveillance lorsqu'elles sont importantes sur le plan macroéconomique.

Surveillance mondiale. Le rapport sur les *Perspectives de l'économie mondiale*, publié deux fois par an, analyse de manière détaillée les tendances mondiales, les pays et les régions et examine aussi des questions d'actualité. Le *Global Financial Stability Report* (Rapport sur la stabilité financière mondiale), publié tous les trimestres, traite quant à lui des marchés financiers établis et émergents dans le cadre du suivi renforcé qu'assure le FMI

dans ce domaine. Ce rapport trimestriel vise à approfondir la compréhension des faiblesses potentielles du système financier mondial et à déceler les failles qui pourraient conduire à des crises.

Surveillance régionale. En complément des consultations bilatérales, le FMI s'intéresse aussi aux politiques menées dans le cadre d'accords régionaux. Il tient périodiquement des réunions de concertation avec l'Union européenne, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union monétaire des Caraïbes orientales. En outre, le FMI prend une part plus active aux initiatives régionales des pays membres, dont la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association de l'Asie du Sud-Est, le Manila Framework Group, le Conseil de coopération du Golfe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de même que les réunions des ministres des finances de l'Hémisphère occidental.

Une efficacité renforcée

Collecte de l'information. Il est essentiel de disposer dans les meilleurs délais de données fiables et aussi complètes que possible. Le FMI encourage aussi les pays à présenter leurs politiques et les tendances économiques de manière transparente en publiant des données sur les réserves de change et les engagements y afférents de même que sur la dette extérieure à court terme. Pour ce faire, les pays membres qui ont (ou cherchent à avoir) accès aux marchés internationaux de capitaux peuvent maintenant utiliser la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) (voir page 11).

Continuité. Afin de faire de la surveillance un processus continu et efficace, le FMI complète les missions annuelles par des missions intérimaires de ses services dans les pays membres et multiplie les réunions informelles de son Conseil d'administration consacrées à l'examen des événements majeurs survenus dans tel ou tel pays membre.

Ciblage de la surveillance. La mondialisation des marchés de capitaux a fait prendre conscience au FMI que sa surveillance devrait s'étendre au-delà des questions macroéconomiques à court terme. Elle doit examiner de plus près et plus en détail le fonctionnement du secteur financier ainsi que les questions ayant trait aux mouvements de capitaux, à la vulnérabilité extérieure, mais aussi à l'interdépendance des politiques et aux risques de contagion. Les conclusions tirées du programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale permettront de déceler rapidement les faiblesses du système financier qui peuvent



avoir des conséquences macroéconomiques et d'aider les autorités à réagir.

Observation des normes et des codes. L'adoption de normes ou de codes de bonnes pratiques acceptés au niveau international peut contribuer à l'amélioration des décisions et des systèmes économiques et financiers des pays et donc à renforcer le système financier international. Le suivi de l'observation des normes internationales incite davantage les pays à les adopter et à les respecter. (Voir la présentation des RONC, page 12.) La surveillance permet donc au FMI d'évoquer, avec les autorités nationales, les implications de ces évaluations de l'observation des normes et des codes.

Transparence. Pour maintenir et rétablir la confiance dans le marché, la transparence est capitale. Le FMI a pris des mesures pour encourager ses membres à accroître la transparence de leurs politiques, et entend faire de même pour ses avis. Dans ce but, les membres du Conseil d'administration sont convenus de :

- Publier des informations sur les programmes appuyés par le FMI, notamment les lettres d'intention,

les mémorandums de politiques économique et financière, les rapports des services du FMI et les déclarations du Président à la suite de la discussion de ces programmes au Conseil d'administration.

- Publier des informations sur la surveillance des membres par le FMI, y compris les notes d'information au public, et les rapports des consultations au titre de l'article IV, avec le consentement du pays concerné.
- Publier les rapports des services sur les questions de politique économique accompagnés des notes d'information au public, les décisions étant prises par le Conseil au cas par cas.
- Réaliser des évaluations internes et externes des pratiques du FMI.
- Continuer à dialoguer avec le public sur les activités du FMI — à ce titre, la déclaration exposant le programme de travail du Directeur général a été publiée pour la première fois en juin 2001.
- Divulguer un plus grand nombre d'informations financières sur le FMI (par exemple, afficher les états financiers sur le site Internet du FMI). ■

Examen biennal de la surveillance du FMI

Tous les deux ans, le FMI passe en revue les modalités de la surveillance et examine la validité des principes qui la régissent, ainsi que le prévoit une décision du Conseil prise en 1977. Lors du dernier examen en avril 2002, il a commencé à faire le point sur l'évolution de la surveillance — s'agissant de sa portée et de sa mise en œuvre proprement dite. Les administrateurs ont noté que le champ de la surveillance s'était élargi au fil des ans : limitée tout d'abord au régime de change et aux politiques budgétaire et monétaire, elle couvre maintenant les politiques structurelles, le secteur financier, les questions institutionnelles, de même qu'une évaluation plus complète et détaillée des vulnérabilités des pays aux crises, et elle est davantage axée sur les mouvements de capitaux et la dette extérieure — tendance souhaitable et nécessaire pour s'adapter à un environnement mondial en mutation, notamment à l'expansion rapide des flux de capitaux internationaux. Dans l'ensemble, la surveillance a pu être élargie tout en restant centrée sur l'essentiel. Les questions couvertes par les consultations au titre de l'article IV ont été le plus souvent choisies en fonction de leur pertinence macroéconomique au regard de la situation du pays concerné. Le système actuel de surveillance mondiale a bien fonctionné, et la création du Département des marchés de capitaux internationaux du FMI en 2001 a permis d'améliorer la surveillance multilatérale des marchés financiers.

Compte tenu de ce bilan global sur la portée et le ciblage de la surveillance, les administrateurs ont recensé un certain nombre de domaines qui méritent d'être approfondis pour assurer que les conseils du FMI restent judicieux et convaincants.

- Une évaluation plus franche et plus exhaustive des régimes et des taux de change dans le contexte des politiques macroéconomiques devrait devenir la norme pour tous les membres.
- Parmi les domaines couverts par la surveillance, les questions relatives au secteur financier devraient revêtir la même importance que les autres.

- Il convient d'améliorer l'évaluation de la vulnérabilité et l'analyse de la viabilité de la dette, notamment à l'aide de tests de résistance significatifs et de scénarios de rechange.

- Il importe de renforcer la surveillance des questions institutionnelles (secteur public, gouvernement d'entreprise) dans certains pays, car elle a parfois souffert du manque d'expertise. Les rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) et les travaux réalisés dans ce domaine ont largement contribué à la concrétisation de cet objectif.

- Les questions structurelles qui ne relèvent pas du domaine de compétence traditionnel du FMI ont parfois joué un rôle clé dans la situation macroéconomique d'un pays et doivent donc être traitées. Pour s'y attaquer, le FMI doit recourir à l'expertise des institutions compétentes en la matière, notamment la Banque mondiale.

- Le FMI pourrait axer davantage la surveillance sur des domaines particuliers, tels que la politique commerciale, en se concentrant sur les pays dont les choix ont un effet sensible au niveau mondial ou régional ou nuisent gravement aux perspectives macroéconomiques intérieures.

- Les résultats de la surveillance multilatérale et l'avantage comparatif du FMI dans les analyses entre pays doivent être systématiquement transposés dans leur totalité dans la surveillance bilatérale. Il ne faut pas pour autant ignorer dans les consultations au titre de l'article IV avec ces pays l'impact systémique des politiques des principales économies.

- Il faut intensifier la surveillance dans les pays qui bénéficient d'un programme afin d'assurer que les consultations au titre de l'article IV avec ces pays donnent lieu à une réévaluation des conditions et des politiques économiques.

Les administrateurs ont fait valoir que des recommandations avisées concernant les objectifs de la politique économique, complétées par un dialogue avec les autorités du pays sur les différents objectifs et sur les facteurs sociaux, politiques et institutionnels, ne pourraient que valoriser l'internalisation des recommandations et accroître les chances de réussite des politiques.



Usage prolongé des ressources du FMI, réformes budgétaires et crises monétaires récentes

Créé par le FMI en juillet 2001, le Bureau d'évaluation indépendant (BEI) a pour mission d'évaluer de façon objective et indépendante la politique suivie et les actions conduites par l'institution. Il ne dépend pas de la direction du FMI et bénéficie d'une parfaite autonomie vis-à-vis du Conseil d'administration. Il renforce la culture empirique du FMI, aide à faire mieux connaître ses travaux et assiste le Conseil d'administration dans sa tâche de gouvernance et de surveillance. Les rapports du BEI seront le plus souvent publiés après leur examen par le Conseil d'administration.

Depuis qu'il est devenu opérationnel à l'automne 2001, le BEI a travaillé sur trois projets.

Usage prolongé des ressources du FMI. Environ 25 pays sont restés endettés envers le FMI pendant plus de 30 ans au cours du demi-siècle écoulé, et 16 pays ont appliqué des programmes appuyés par le FMI pendant 12 ans ou plus au cours des 18 der-

du FMI, accompagné d'un rappel du cadre de sa mission, en mars 2002.

Ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI. L'ajustement budgétaire, surtout dans les pays à faible revenu, est depuis longtemps la cible de critiques en raison, surtout, de la sévérité des arbitrages qu'il impose entre stabilité et croissance ou entre stabilité et dépenses sociales. Souvent, ces arbitrages ne sont pas aussi bien articulés ou chiffrés qu'il le faudrait et impliquent des questions de répartition très sensibles politiquement. À partir d'un échantillon de pays (à faible revenu pour la plupart) ayant un accès limité aux marchés internationaux de capitaux privés, l'étude examine les caractéristiques des programmes mis en place, le dialogue entre les services du FMI et les autorités politiques et organisations nationales, le degré d'internalisation des programmes et les résultats (efficacité, viabilité, impact social) de l'ajustement budgétaire. Le BEI a publié son rapport sur l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI, accompagné d'un rappel du cadre de sa mission, à la mi-juin 2002.

Rôle du FMI dans une série de crises du compte de capital récentes. Depuis la crise du Mexique en 1994, plusieurs économies de marché émergentes ont été traversées par des crises monétaires qui avaient pour toile de fond l'intégration croissante des marchés financiers depuis quelques années. Appelé pour aider à résoudre ces crises, le FMI a été parfois critiqué pour n'avoir pas su amortir les conséquences défavorables des renversements des flux de capitaux abrupts et massifs qui ont suivi. La gravité

de la contraction de la production dans certains pays touchés et l'impact de ces crises sur l'économie mondiale ont conduit à s'interroger sur la façon dont le FMI avait géré les crises passées et sur ce qu'il devrait faire à l'avenir. L'étude, qui se concentre sur le Brésil, la Corée et l'Indonésie, évalue l'efficacité du FMI dans l'identification des facteurs de vulnérabilité avant les crises et le rôle de ses programmes dans la résolution de celles-ci. Les trois pays donnent des exemples contrastés des causes profondes des crises et de leurs résultats. Le BEI a publié son rapport sur les crises de compte de capital, accompagné d'un rappel du cadre de sa mission, à la mi-juin 2002.

Pour de plus amples informations sur le champ de ces projets et le programme de travail du BEI, consulter le site Internet du BEI à : www.imf.org/ieo. ■



Les membres du BEI (de gauche à droite) : Ali Mansoor, David Goldsbrough, Montek Singh Ahluwalia (Directeur), Tsidi Tsikata, Isabelle Mateos y Lago et Kevin Barnes.

nières années : cet usage prolongé des ressources du FMI est en contradiction avec les Statuts de l'institution. Le BEI s'est donc efforcé, à partir d'une analyse comparative centrée en particulier sur le Pakistan, le Sénégal et les Philippines, de répondre à une série de questions : quelles sont les causes de cet appel répété aux ressources du FMI? Quels défauts de conception des programmes ou autres carences ont contribué à cette situation, et quel en est le coût pour les emprunteurs, le FMI et les autres pays membres? Le projet porte aussi sur l'examen des réponses possibles sur le plan de la conception des mécanismes et programmes de prêts, de la gouvernance interne du FMI et de la répartition des tâches entre les fournisseurs de financement à long terme. Le BEI a publié son rapport sur l'usage prolongé des ressources

Conditionnalité . . .

Le FMI recentre la conditionnalité pour faciliter la prise en charge des réformes par les pays

Lorsqu'il apporte son appui financier à un pays membre, le FMI l'invite à mener des réformes propres à corriger les déséquilibres qui sont à l'origine de ses problèmes de balance des paiements et motivent sa demande d'aide.

Pourquoi la conditionnalité est-elle nécessaire?

Les conditions du FMI visent à garantir que le pays emprunteur procède à un ajustement ordonné sans recourir à des mesures qui nuiraient à sa prospérité ou à celle d'autres pays. S'il remplit ces conditions, il est assuré de continuer à recevoir l'aide du FMI.

Afin de préserver ses ressources, le FMI doit être certain que le pays procède aux ajustements requis pour retrouver une situation viable à moyen terme et rembourser son prêt.

Comment appliquer la conditionnalité?

Le FMI doit faire preuve de souplesse et veiller à traiter ses membres équitablement tout en tenant compte de la situation et des problèmes propres à chacun. Les conditions doivent porter avant tout sur les mesures économiques essentielles pour atteindre les objectifs du programme et ne s'appliquer qu'avec parcimonie en dehors des domaines de compétence du FMI.

Comment suivre les programmes?

Les autorités nationales sont tenues d'adresser au FMI une «lettre d'intention» ou memorandum décrivant l'action qu'elles entendent mener pendant la période d'application du programme, les réformes qu'elles comptent opérer avant l'approbation de l'accord et, le cas échéant, des indicateurs d'objectifs permettant de déterminer si les critères de réalisation sont respectés. Le FMI passe périodiquement en revue les progrès du pays en évaluant la conformité de ses politiques avec les objectifs du programme.

Comment la conditionnalité a-t-elle évolué?

La conditionnalité a évolué avec la situation et les problèmes auxquels ont été confrontés les membres. Depuis les années 50, les prêts du FMI sont assortis de conditions, initialement centrées sur les politiques monétaire, budgétaire et de change.

À partir de la fin des années 80, le FMI a mis de plus en plus l'accent sur l'amélioration de l'appareil productif, ce qui fait apparaître la nécessité de remédier à des goulets d'étranglement structurels. Il a donc augmenté le nombre de conditions structurelles associées aux programmes qu'il appuie : de deux ou trois par an en moyenne au milieu des

années 80, elles sont passées à douze ou plus dans la seconde moitié des années 90.

Cette expansion a fait craindre que le FMI n'outrepasse les limites de son mandat et de ses compétences en appliquant des conditions qui débordent le cadre de ses responsabilités fondamentales. Des conditions trop détaillées risqueraient de nuire à la prise en main du programme par le pays, sans laquelle les réformes ne sauraient avoir lieu.

Enfin, une conditionnalité mal ciblée peut imposer un surcroît d'obligations à des pays qui appliquent des réformes non essentielles au détriment de celles qu'ils doivent absolument opérer pour assurer leur croissance et continuer à avoir accès aux ressources du FMI.

C'est pourquoi le FMI réexamine régulièrement l'évolution de la conditionnalité. Lors de la dernière revue, qui a commencé en septembre 2000, le FMI a pris des mesures pour mieux cibler la conditionnalité et la rendre plus efficiente et plus transparente. Il s'est appliqué aussi à rendre les programmes plus performants en les recentrant sur les conditions essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques, tout en tenant compte des processus de décision des pays et de leur capacité d'exécution des réformes.

- **Septembre 2000** : Le Directeur général a fait diffuser une note d'orientation intérimaire où sont énoncés des principes généraux que le FMI applique maintenant aux programmes, nouveaux ou en place.

- **Mars 2001** : Des documents préparés par les services du FMI ont été affichés sur le site Internet pour solliciter l'avis du public sur les principes et les problèmes liés à la conditionnalité. Des fonctionnaires, des universitaires et des représentants d'autres organisations ont aussi exprimé leurs opinions. Il a notamment été souligné que les programmes doivent veiller à l'enchaînement et au rythme d'application des réformes et que la communauté internationale doit s'appuyer sur une stratégie claire et cohérente d'assistance.

- **Avril 2002** : Le Conseil d'administration du FMI s'est accordé sur les principes généraux à inclure dans les nouvelles directives sur la conditionnalité. Celles-ci seront finalisées à l'automne 2002.

Peut-on renforcer la prise en charge par le pays?

Il faut associer d'emblée les autorités nationales à l'élaboration du programme pour qu'elles soient convaincues que les réformes sont réalisables et dans l'intérêt bien compris du pays. Outre les autorités exécutives de l'État, il faut s'assurer de la participation de l'institution parlementaire et des autres parties prenantes.

Le FMI doit être ouvert aux propositions qui diffèrent des options retenues par ses services, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les grands objectifs du programme.

Que faire pour que les pays adhèrent pleinement à l'effort de réforme?

Le FMI doit approfondir son analyse pour mettre en lumière les obstacles à l'application du programme. Il doit engager un dialogue plus actif sur les options possibles et se montrer plus sélectif dans son appui.

Les pays qui souffrent de graves problèmes d'ordre structurel et sont, par conséquent, susceptibles de col-

laborer avec le FMI pendant une très longue période doivent s'employer à forger un consensus national afin de favoriser une véritable prise en charge du programme par les intéressés.

L'assistance technique du FMI doit être réorientée sur le moyen et le long terme et viser le renforcement des capacités nationales (y compris pour l'élaboration du programme), ce qui aiderait les pays à prendre en main leur politique économique.

C'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef de faire connaître publiquement les mesures qu'elles comptent prendre et le contenu de leur programme, le FMI jouant un rôle d'appui. ■

Mécanismes de financement . . .

Emprunts et prêts du FMI

Le volume des financements que le FMI met à la disposition des pays membres a connu d'amples fluctuations au fil du temps. Les chocs pétroliers des années 70 et la crise de la dette des années 80 ont été suivis d'un vif essor des prêts de l'institution. Dans les années 90, le processus de transition en Europe centrale et orientale et les crises des marchés émergents ont stimulé à nouveau la demande de prêts du FMI.

Seuls les pays membres peuvent emprunter au FMI. L'institution a aujourd'hui une dimension quasi universelle, puisqu'elle rassemble 184 États.

- L'assistance financière ordinaire — assortie d'un intérêt au taux de commission ordinaire du FMI (voir ci-après) — est apportée aux pays membres via une série de politiques et mécanismes conçus pour résoudre des problèmes spécifiques de balance des paiements.

- La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) permet d'accorder des prêts à taux d'intérêt peu élevé aux pays membres à faible revenu afin de les aider à restructurer leur économie pour favoriser la croissance et le recul de la pauvreté. Le FMI consent aussi des dons et des prêts sans intérêts à

ceux d'entre eux qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) afin de ramener leur dette extérieure à un niveau viable. (Pour plus d'informations sur la FRPC et l'initiative PPTE, voir page 7).

- Le FMI peut aussi créer des instruments de réserve internationaux en allouant des droits de tirage spéciaux (DTS) aux pays membres, qui les utilisent pour se procurer des devises auprès d'autres membres et pour leurs paiements au FMI (voir page 28).

Ces financements s'inscrivent dans une série de politiques ou mécanismes (voir tableau page 21). Les principaux sont la politique des tranches de crédit, qui aide les pays membres à surmonter des difficultés de balance des paiements temporaires et d'origine cyclique, et le mécanisme élargi de crédit (MEDC), qui se concentre sur les difficultés de paiements extérieurs relevant de problèmes structurels plus durables. Les prêts consentis dans le cadre de ces mécanismes peuvent être complétés par des ressources à très court terme décaissées au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) pour aider les pays membres perturbés par une perte soudaine de l'accès aux marchés de capitaux.



Comment et pourquoi le FMI prête-t-il?

Le FMI apporte son assistance financière aux pays membres qui ont des difficultés temporaires de balance des paiements, et non pas — comme le ferait une banque — pour les aider à atteindre des objectifs spécifiques (voir «Le FMI en un coup d'œil», page 32). Le Conseil d'administration du FMI doit approuver cette aide financière, qui peut emprunter trois canaux :

Le FMI prélève des commissions sur ses financements. Le montant de celles-ci et la période de remboursement des fonds varient selon l'instrument. Le volume de financements qu'un pays membre peut obtenir du FMI dépend en général de sa quote-part.

Le FMI s'est aussi doté de facilités spéciales qui visent à apporter une assistance supplémentaire pour remédier à des difficultés de balance des paiements dues à des situations spécifiques (pays sortant d'un conflit ou frappés par une catastrophe naturelle, par exemple).

Pour décourager tout recours excessif à ses financements et libérer des fonds au profit d'autres pays, le FMI prélève une commission additionnelle sur l'encours des crédits dépassant un certain seuil et sur les ressources empruntées dans le cadre de la FRS.

Enfin, le FMI a institué des calendriers de rachat par anticipation pour encourager un remboursement accéléré de ses financements. Les pays sont censés rembourser avant l'échéance initiale, et ceux qui ne sont pas en mesure de suivre ce rythme accéléré peuvent demander une extension de la période de remboursement (qui ne peut dépasser l'échéancier initial).

D'où viennent les financements du FMI?

Les souscriptions des pays membres au capital du FMI sont la principale source de financement de l'institution. Chaque pays verse un montant égal à sa quote-part lorsqu'il rejoint le FMI (voir page 26). Le FMI dispose aussi de deux lignes de crédit pour compléter ces

quotes-parts quand la demande d'assistance financière atteint un niveau inhabituel. Ces deux lignes de crédit — Nouveaux Accords d'emprunt (NAE) et Accord généraux d'emprunt (AGE) — sont inutilisées à l'heure actuelle. Elles ont été activées pour la dernière fois en 1998 suite à la crise financière asiatique et avant que la dernière révision des quotes-parts ne prenne effet.

Le FMI est habilité à emprunter sur les marchés de capitaux. Il a envisagé cette option à diverses reprises, mais y a renoncé à chaque fois à cause des problèmes organisationnels et opérationnels que cela soulève.

La FRPC et l'initiative PPTE sont financées par les contributions d'un large éventail de pays membres et par le FMI. Ces contributions, distinctes des souscriptions des quotes-parts, sont gérées par l'intermédiaire du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE, dont le FMI est le fiduciaire. Le compte de fiducie de la FRPC emprunte à un taux inférieur ou égal à celui du marché auprès de banques centrales, d'États et d'institutions publiques, et prête aux pays membres au taux d'intérêt annuel de 0,5 %. Il reçoit des dons destinés à bonifier le taux des prêts FRPC et maintient une réserve en garantie des prêts consentis.

Combien le FMI peut-il prêter?

Le FMI dispose de ressources limitées. Seule une fraction des quotes-parts souscrites est disponible, car le FMI ne peut utiliser la monnaie des pays membres qu'il aide ou que le Conseil d'administration ne juge

Les mécanismes de financement du FMI sont assortis de conditions différentes

Mécanisme ou politique	Commissions	Conditions de remboursement		
		Échéancier normal (années)	Remboursement anticipé ¹ (années)	Versements
Mécanismes ordinaires				
Accords de confirmation	Taux de base majoré ²	3 ¹ / ₄ -5	2 ¹ / ₄ -4	Trimestriels
Mécanisme élargi de crédit	Taux de base majoré ²	4 ¹ / ₂ -10	4 ¹ / ₂ -7	Semestriels
Facilité de financement compensatoire	Taux de base	3 ¹ / ₄ -5	2 ¹ / ₄ -4	Trimestriels
Aide d'urgence	Taux de base	3 ¹ / ₄ -5	... ³	Trimestriels
Facilité de réserve supplémentaire	Taux de base + 300-500 points de base	2-2 ¹ / ₂	1-1 ¹ / ₂	Semestriels
Lignes de crédit préventives	Taux de base + 150-350 points de base	2-2 ¹ / ₂	1-1 ¹ / ₂	Semestriels
Mécanisme concessionnel				
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,5 % par an	5 ¹ / ₂ -10	... ³	Semestriels
<i>Pour mémoire (applicable aux mécanismes ordinaires) :</i>				
Commission de tirage	0,5 %			
Commission d'engagement	25 points de base sur les montants engagés jusqu'à 100 % de la quote-part, 10 points de base au-delà			

¹Décassements effectués après le 28 novembre 2000 — à l'exception de ceux qui ont été faits au titre de l'aide d'urgence et des prêts de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — doivent être remboursés selon l'échéancier de remboursement anticipé, ce qui est aussi le cas pour les remboursements au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives.

²Taux de base majoré par des commissions additionnelles, qui s'appliquent à l'encours cumulé des crédits au titre des accords de confirmation et du mécanisme élargi de crédit, et qui sont de 100 (200) points de base sur les montants dépassant 200 (300) % de la quote-part.

³Non applicable.

Source : FMI, Département de la trésorerie.



pas financièrement solides. La position de liquidité du FMI est encore réduite par les demandes d'aide en cours — montants engagés et non tirés au titre d'accords en vigueur — et la nécessité de toujours disposer d'un certain volume de fonds de roulement.

Impayés

Afin de préserver la dimension coopérative du FMI et protéger ses ressources financières, et pour pouvoir

Financements du FMI en 2001/02

La conjoncture économique mondiale et les conditions financières défavorables ont entraîné une forte hausse des nouveaux engagements envers le FMI, qui sont passés de 14,5 milliards de DTS en 2001 à 41,3 milliards de DTS pour l'exercice 2002.

S'agissant des *mécanismes de financement ordinaires (non concessionnels)*, le FMI a approuvé 9 accords de confirmation représentant au total 26,7 milliards de DTS d'engagements, lesquels sont allés essentiellement au Brésil et à la Turquie, et a augmenté de 12,7 milliards de DTS ses engagements envers l'Argentine et la Turquie dans le cadre d'accords de confirmation préexistants. Les tirages au titre des mécanismes de financement ordinaires du FMI ont atteint 29,1 milliards de DTS, et les remboursements ont été de 19,2 milliards de DTS sur l'exercice 2002, entraînant une augmentation de 9,9 milliards de DTS des crédits du FMI, dont l'encours s'établissait à 52,1 milliards de DTS fin avril 2002.

La mobilisation de prêts et dons nécessaires pour proroger la *facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)* sur la période 2002–05 et financer l'*initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)* a été achevée durant l'exercice 2002 : 10 prêteurs ont apporté 4,4 milliards de DTS sous forme de nouveaux prêts pour financer les futures opérations de la FRPC. Durant l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé 9 nouveaux accords FRPC totalisant 1,8 milliard de DTS, et 66 millions de DTS d'augmentations d'engagements préexistants. Les décaissements au titre de la FRPC ont approché 1,0 milliard de DTS en 2002, contre 0,6 milliard de DTS durant l'exercice précédent. Fin avril 2002, le FMI avait aussi engagé 1,6 milliard de DTS (dons) au titre de l'initiative PPTE en faveur de 26 pays membres qui avaient atteint le point de décision visé dans l'initiative renforcée. Sur ce total, 0,7 milliard de DTS avaient été décaissés.

Le 4 mai 2001, un compte administré a été créé pour recueillir les contributions bilatérales qui permettront au FMI d'apporter une *assistance d'urgence aux États membres sortant d'un conflit* (au taux concessionnel de 0,5 % par an) admis à bénéficier de la FRPC. Au 30 avril 2002, les contributions promises totalisaient 7 millions de DTS, dont 1,4 million de DTS versés par le Royaume-Uni et la Suède. En cours d'exercice, 0,8 million de DTS ont été décaissés pour bonifier les taux de commission sur l'assistance post-conflictuelle accordée à six pays (Albanie, République du Congo, Guinée-Bissau, Rwanda, Sierra Leone et Tadjikistan).

bénéficier au besoin d'autres financements, les pays membres doivent honorer à l'échéance leurs obligations financières envers l'institution. Si, malgré tout, ils ont accumulé des arriérés au titre du service de sa dette, ils doivent régler ceux-ci dans les meilleurs délais.

La stratégie adoptée par le FMI en réponse au problème des arriérés s'ordonne en trois volets :

Prévention. Pour prévenir de nouveaux cas d'arriérés, le FMI attache diverses conditions à l'utilisation de ses ressources, évalue la capacité des pays membres à rembourser, coopère avec les donateurs et autres créanciers officiels, évalue les garde-fous mis en place par les banques centrales qui reçoivent ses fonds et apporte une assistance technique aux pays membres.

Collaboration intensifiée et méthode des droits. La collaboration intensifiée aide les pays membres à formuler et à conduire une politique économique de nature à résoudre leurs problèmes de balance des paiements et d'arriérés. Elle permet aussi à ceux qui ont accumulé des arriérés d'établir des antécédents positifs en matière de résultats économiques et de paiements, de mobiliser des ressources auprès de créanciers et donateurs internationaux et de se mettre à jour dans leurs obligations envers le FMI et les autres créanciers.

Dans certains cas, la politique économique d'un pays s'inscrit dans le cadre d'un «programme d'accumulation de droits». Celui-ci permet aux pays qui ont des arriérés persistants (six mois et plus) envers le FMI d'accumuler, par leurs efforts d'ajustement et de réforme, des «droits» à de futurs tirages sur les ressources de l'institution. Ces tirages n'ont lieu qu'après que le pays a achevé son programme et apuré ses arriérés, et que le FMI a approuvé l'accord subséquent. Sur les 11 pays membres auxquels peut s'appliquer la méthode des droits, seuls le Libéria, la Somalie et le Soudan ont encore des arriérés.

Mesures correctives. Pour lutter contre l'accumulation d'arriérés, des mesures correctives d'intensité croissante sont prévues à l'encontre des pays membres qui ont des arriérés envers le FMI et qui ne coopèrent pas activement avec lui à la résolution de leurs problèmes. Elles peuvent aller de la limitation temporaire de l'utilisation des ressources de l'institution par ces pays à leur retrait obligatoire du FMI.

Les arriérés persistants envers le FMI ont augmenté durant l'exercice pour atteindre 2,36 milliards de DTS au 30 avril 2002, contre 2,24 milliards de DTS un an plus tôt. Cette hausse résulte de l'accumulation de nouveaux arriérés par le Zimbabwe et de l'augmentation enregistrée dans la plupart des autres pays affichant des arriérés persistants. Le Zimbabwe est le premier pays à avoir accumulé des arriérés au titre de la FRPC. Ce pays et trois autres membres du FMI en situation d'arriérés persistants — Libéria, Somalie et Soudan — ont accumulé, ensemble, la quasi-totalité des impayés envers le FMI.

Depuis avril 2002, la République démocratique du Congo (RDC) a apuré ses arriérés (0,4 milliard de DTS), ce qui a ramené les impayés envers le FMI à moins de 2 milliards de DTS, leur plus bas niveau depuis mars 1988. Les prêts-relais consentis par l'Afrique du Sud, la Belgique, la France et la Suède ont facilité cette opération. Suite à cela, le Conseil d'administration a décidé de lever toute les mesures correctives imposées à la RDC dans le cadre de la stratégie de prévention des arriérés, et d'autoriser à nouveau le pays à utiliser les ressources de l'institution, à voter et à se prévaloir de ses autres droits au FMI. Cette décision a aussi ouvert la voie à l'approbation d'un accord triennal FRPC de 580 millions de DTS.

Qu'en coûte-t-il d'emprunter au FMI?

Comme les autres organisations financières, le FMI tire des revenus des paiements d'intérêts et des commissions versées par les pays membres qui utilisent ses ressources. Il perçoit aussi des intérêts sur ses avoirs en DTS, instrument de réserve rémunéré.

Le taux de base des commissions sur l'utilisation des ressources du FMI est déterminé en début d'exercice de façon à atteindre l'objectif de revenu net convenu. Ce taux est fixé en proportion au taux d'intérêt du DTS pour couvrir les coûts des ressources et les frais administratifs du FMI et accroître ses réserves. En fin d'exercice, l'excédent éventuel du revenu par rapport à l'objectif est en général reversé aux pays qui ont acquitté des commissions durant l'année; si c'est un déficit, il est compensé durant l'exercice suivant.

Outre les commissions de base, le revenu du FMI provient des commissions de tirage ou d'engagement versées et de commissions spéciales sur les impayés au titre du remboursement du principal.

Le FMI prélève des commissions additionnelles pour décourager le recours excessif aux tranches de crédit et au MEDC. Ces commissions sont fonction de l'encours des crédits du pays membre par rapport à sa quote-part. Le FMI perçoit aussi des commissions additionnelles sur les financements au titre de la FRS et des lignes de crédit préventives, deux mécanismes qui lui permettent d'apporter des volumes de financements considérables. Les revenus tirés des commissions additionnelles s'ajoutent aux réserves du FMI et ne sont pas pris en compte pour déterminer l'objectif de revenu net.

Pour répartir équitablement la charge des impayés entre pays membres créanciers et débiteurs, le FMI relève le taux de commission demandé aux emprunteurs et abaisse le taux de rémunération payé aux créanciers. Lorsque les pays membres règlent leurs commissions

impayées, le FMI reverse les montants additionnels prélevés. Le même mécanisme est utilisé pour financer les additions au compte spécial conditionnel créé par le FMI pour se protéger des risques de pertes provenant d'obligations financières impayées.

Le FMI évalue les garde-fous mis en place par les banques centrales des pays qu'il aide afin de s'assurer que le contrôle de l'utilisation des ressources est adapté.

Sauvegarder les ressources du FMI

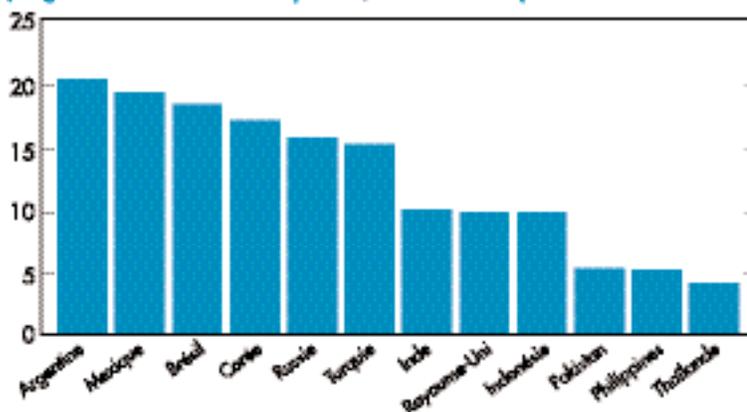
Le FMI évalue les garde-fous mis en place dans les pays qu'il aide afin de s'assurer que le contrôle de l'utilisation des ressources, et notamment du décaissement des aides du

FMI, est adapté. Ces évaluations sont conduites au niveau des banques centrales qui, en règle générale, reçoivent directement les ressources du FMI.

Cette politique a été mise en place en mars 2000, à titre expérimental, en réponse à la diffusion d'informations inexacts sur les réserves internationales de deux pays qui appliquaient des programmes appuyés par le FMI et à des allégations de détournement des ressources de l'institution. Lors d'une évaluation des garde-fous, les services du FMI examinent les disposi-

Les 12 principaux emprunteurs au FMI, 1947-2001

(tirages cumulés au cours de la période; milliards de DTS)



Source : FMI, Département de la trésorerie.

tions en vigueur dans les banques centrales des pays emprunteurs en matière de contrôle interne, comptabilité, diffusion d'informations et vérification des comptes, et propose le cas échéant des mesures correctives pour remédier aux facteurs de vulnérabilité mis en lumière. L'engagement de ces mesures peut être un préalable à tout nouveau décaissement de ressources du FMI en faveur des pays en question.

Ces évaluations ont sensibilisé davantage les banques centrales au double impératif de transparence et de bonne gouvernance. Elles ont aussi renforcé la réputation de prudence dont bénéficie le FMI. ■

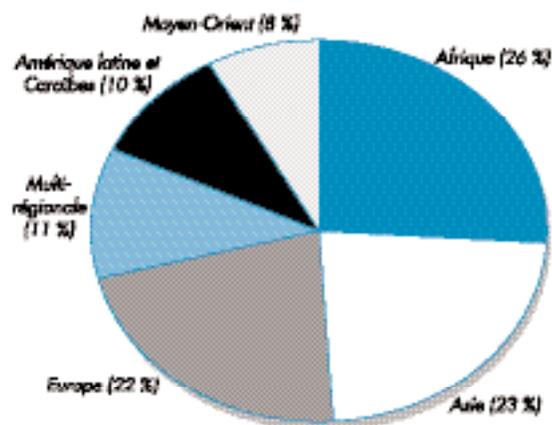
L'augmentation de l'assistance technique du FMI répond aux besoins croissants des pays membres

Le FMI offre aux États membres une assistance technique dans les domaines relevant de ses responsabilités fondamentales (politique macroéconomique, systèmes et politiques monétaires et de change, politique et gestion budgétaires, dette extérieure et statistiques macroéconomiques). C'est en 1964 que, en réponse aux demandes émanant d'un certain nombre de pays africains et asiatiques nouvellement indépendants, le FMI a commencé à fournir à ses membres une assistance technique pour les aider à créer leurs propres banques centrales et ministères des finances.

Ces activités se sont rapidement développées et, au milieu des années 80, les ressources en personnel qui leur étaient affectées avaient quasi doublé. Dans les années 90, nombre de pays — ceux de l'ex-URSS et plusieurs pays d'Europe de l'Est — sont passés de l'économie dirigée à l'économie de marché et ont sollicité, à cet effet, l'assistance technique du FMI. Celui-ci a aussi

Assistance technique : ventilation régionale, exercice 2002

(pourcentage du total des ressources)



Source : FMI, Rapport annuel 2002.

aidé divers pays et territoires (Angola, Cambodge, Haïti, Kosovo, Liban, Namibie, Rwanda, Timor oriental et Yémen) à créer des institutions après de graves troubles civils. Outre le soutien qu'il apporte aux travaux de prévention et de gestion des crises et au rétablissement de la stabilité macroéconomique au sortir des crises, le FMI fournit une assistance aux pays qui donnent suite aux recommandations formulées dans les évaluations du secteur financier, adoptent des normes et des codes internationaux, améliorent le suivi des dépenses publiques et combattent le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

L'assistance technique du FMI est passée de presque 70 années-personnes en 1970 à environ 340 années-personnes en 2001 et représente environ 25 % du budget administratif de l'institution.

Nature de l'assistance technique

Le FMI fournit une assistance technique dans trois grands domaines :

- élaboration et application des politiques monétaire et budgétaire;
- rédaction et examen des textes de loi, règlements et procédures économiques et financières;
- création des institutions et renforcement des capacités de la banque centrale, du Trésor public, des services fiscaux, douaniers et statistiques.

L'assistance technique prend la forme de missions, de séjours d'experts de courte ou de longue durée et des activités des centres régionaux d'assistance technique. Deux centres régionaux d'assistance technique ont été établis, l'un au service des petites économies insulaires du Pacifique, et l'autre, pour les pays du CARICOM et la République Dominicaine. Deux autres centres doivent ouvrir avant la fin de cette année en Afrique (voir page 2). En outre, le FMI assure la formation de fonctionnaires des pays membres par des cours offerts à son siège à Washington, ainsi qu'à l'Institut multilatéral de Vienne, à l'Institut de formation de Singapour, à l'Institut multilatéral d'Afrique, au Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine et dans d'autres centres régionaux ou sous-régionaux. L'assistance est fournie par plusieurs départements du FMI.

Le **Département de la monnaie et des changes** s'occupe des opérations des banques centrales et des régimes de change, et aide à concevoir et à améliorer les instruments de la politique monétaire. Son assistance porte sur la réglementation, le contrôle et la restructuration du secteur bancaire, la gestion des devises et les opérations de change, l'organisation, la gestion et la comptabilité de banque centrale, les systèmes de compensation et de règlement, les opérations monétaires et le développement du marché monétaire, et l'analyse et les études monétaires.

Le **Département des finances publiques** est chargé d'activités de conseil et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : recouvrement des recettes et administration de l'impôt et des douanes; gestion des dépenses publiques, notamment préparation et exécution du budget, ainsi qu'opérations du Trésor; réforme des pensions et dispositifs de protection sociale.

Le **Département des statistiques** aide les pays membres à se conformer aux normes internationales de diffusion des données. L'adoption de la norme spé-

ciale de diffusion des données a déjà accru la demande d'assistance technique, qui portent sur les données monétaires, la balance des paiements, les comptes nationaux et les statistiques de finances publiques.

L'*Institut du FMI* assure la formation de fonctionnaires au siège du FMI, dans ses centres régionaux et dans les pays eux-mêmes. Les cours et séminaires portent sur des sujets divers : programmation et politique financières, analyse financière, finances publiques, politique relative au secteur extérieur, statistiques, contrôle bancaire et opérations de change. L'Institut gère en outre des programmes de bourses (financés par le Japon et l'Australie) qui permettent à des économistes d'Asie d'étudier dans des universités japonaises, australiennes ou nord-américaines.

Le *Département juridique* aide les pays membres à rédiger des textes de loi et forme les juristes du secteur public spécialistes des banques centrales, des banques commerciales, des opérations de change ou du budget.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* donne des conseils sur la politique et la gestion de la dette, ainsi que sur les réformes commerciales.

Le *Département de la trésorerie* fournit une assistance dans les domaines suivants : organisation et opérations financières du FMI, création et tenue des comptes du FMI, comptabilisation par les pays de leurs transactions avec le FMI et de leur position au FMI, et autres aspects des opérations des pays avec le FMI.

Le *Département de la technologie et des services généraux* aide les pays à informatiser les opérations des banques centrales, ministères des finances et offices statistiques, et à moderniser les systèmes informatiques existants.

Coopération avec l'extérieur

Ces dernières années, les projets sont devenus à la fois plus vastes et plus complexes, exigeant des apports de fonds de multiples origines. Les projets d'envergure peuvent mobiliser plusieurs départements du FMI et plus d'un partenaire au développement. À cet égard, le FMI coopère surtout avec les Nations Unies et le PNUD, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'UE et les gouvernements (Australie, Canada, Danemark, États-Unis, France, Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et

Suisse). Le gouvernement japonais apporte aussi de généreuses contributions annuelles au programme de bourses d'études du FMI. Cette coopération avec les

prestataires multilatéraux et bilatéraux permet non seulement de mobiliser l'aide financière nécessaire, mais aussi d'éviter que les conseils donnés par les uns et les autres ne se contredisent ou que leurs travaux ne fassent double emploi; elle a en

outre donné lieu, sur le plan de la planification et de l'exécution, à une approche plus intégrée, et sa valeur ne fera que grandir à mesure que la demande d'assistance technique en matière de gestion macroéconomique et financière s'accroîtra.

Face à une demande en hausse, le FMI doit bien définir les priorités de l'assistance technique pour assurer la répartition la plus efficace possible de ses

L'attachement des autorités aux réformes, un climat macroéconomique stable et une structure administrative adéquate sont essentiels au succès des programmes d'assistance technique.



Des membres d'une mission du FMI aux côtés de percepteurs afghans, à Kaboul.

ressources entre les pays et régions. Les départements géographiques du FMI contribuent au recensement des besoins d'assistance technique, aidés dans cette tâche par le Comité de l'assistance technique, qui est composé de cadres supérieurs de chaque département. Le Bureau de la gestion de l'assistance technique, récemment créé, aide la direction à élaborer les politiques régissant la fourniture et la coordination de l'assistance technique au FMI, ainsi que la coopération avec les autres donateurs et prestataires.

Un certain nombre de conditions sont jugées essentielles à la réussite des programmes d'assistance technique, en particulier l'attachement des autorités aux réformes des politiques et des institutions, un climat macroéconomique stable, une structure administrative adéquate et un personnel local doté des compétences requises. ■

La pierre angulaire du FMI

Le FMI est une coopérative financière, semblable à certains égards à une association de crédit mutuel. À son adhésion, chaque pays verse une souscription égale à sa quote-part (voir encadré ci-dessous).

La quote-part est déterminée *grosso modo* par sa position économique vis-à-vis des autres pays membres et tient compte du PIB, des transactions courantes et des réserves officielles du pays.

Le total des souscriptions des pays membres au capital du FMI forme un volant de ressources que l'institution utilise pour aider les pays en proie à des difficultés financières temporaires. S'il dispose de ressources adéquates, le FMI peut fournir un soutien à la balance des paiements des pays appliquant des programmes de réforme économique et financière.



Le Premier Ministre timorais Mari Alkatiri (à gauche) est accueilli par le Directeur général du FMI, Horst Köhler. Le Timor oriental est devenu le 184^e membre du FMI le 23 juillet 2002.

Qu'est-ce qu'une quote-part?

La quote-part d'un pays membre est le fondement de ses relations avec le FMI.

Souscription : La souscription d'un pays au capital du FMI équivaut à sa quote-part. Le pays est tenu de régler sa souscription en totalité : une fraction ne dépassant pas 25 % doit être payée en avoirs de réserve internationaux spécifiés par le FMI (DTS ou monnaies largement acceptées : dollar, euro, livre sterling et yen) et le reste dans sa propre monnaie.

Nombre de voix attribuées : Chaque membre du FMI dispose de 250 voix de base plus une voix supplémentaire pour chaque fraction de la quote-part équivalant à 100.000 DTS. La quote-part détermine donc le nombre de voix dont le pays dispose au FMI.

Accès au financement : Le montant d'aide qu'un pays peut obtenir du FMI (limite d'accès) est généralement fonction de sa quote-part.

Allocation de DTS : La fraction des allocations de DTS attribuée à chaque pays est fixée en proportion de sa quote-part.

À des intervalles de cinq ans au plus, le Conseil d'administration procède à une révision des quotes-parts et détermine, en fonction de l'évolution de l'économie mondiale et de la position relative des pays membres au sein de cette économie, s'il y a lieu de proposer au Conseil des gouverneurs de les augmenter. À l'issue de quatre de ces révisions générales, le Conseil d'administration a conclu qu'aucune augmentation ne s'imposait.

Un pays membre peut par ailleurs demander à tout moment un ajustement de sa quote-part. Le dernier cas en date est celui de la Chine, à la suite du rétablissement de sa souveraineté à Hong Kong en 1997, dont la quote-part est passée de 4.687,2 millions de DTS à 6.369,2 millions de DTS en 2001.

En 1998, après l'achèvement de la onzième révision générale des quotes-parts, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation de 45 % du total des quotes-parts, portant celles-ci de 146 milliards de DTS (environ 200 milliards de dollars) à 213 milliards de DTS (environ 282 milliards de dollars). Sa décision était motivée par l'expansion de l'économie mondiale depuis la dernière augmentation (1990), l'ampleur des éventuels déséquilibres de paiements, la mondialisation et la libéralisation rapides des échanges et des paiements, notamment des flux de capitaux, les besoins de liquidités actuels et futurs du FMI et les caractéristiques de ses accords de financement.

Évolution récente

La douzième révision générale des quotes-parts a officiellement commencé en décembre 2001, et elle se poursuit actuellement. Le Conseil d'administration du FMI a tenu en février 2002 un séminaire sur les questions théoriques que soulève l'estimation de l'adéquation de la base des ressources du FMI. Ce séminaire a été l'occasion de procéder à un échange de vues préliminaire sur les conséquences de l'évolution de l'économie mondiale et du rôle du FMI pour la base des ressources de l'institution. Une étude des services du FMI, donnant suite à ce séminaire, tiendra compte des avis qui y ont été exprimés et établira les quantités de ressources dont pourrait disposer le FMI sous les différents scénarios envisagés.

Le Conseil d'administration s'est par ailleurs livré à un examen détaillé des formules utilisées pour déterminer les quotes-parts des pays membres, en vue de les simplifier et de les actualiser compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale, notamment du rôle croissant des marchés financiers. En octobre 2001 et juin 2002, le Conseil a examiné des études des services du FMI consacrées aux formules des quotes-parts. Auparavant, à la demande du Conseil, un groupe d'ex-

perts indépendants du FMI avait lui aussi examiné les formules des quotes-parts et avancé des recommandations. Le Conseil attend à présent les résultats d'une analyse complémentaire des services du FMI.

Le Timor oriental, qui a accédé à l'indépendance en mai 2002, est devenu le 184^e membre du FMI le 23 juillet 2002. Sa quote-part est égale à 8,2 millions de DTS. ■

Quotes-parts au FMI

(millions de DTS)

État membre	15 août 2002	État membre	15 août 2002	État membre	15 août 2002
Afghanistan, État islam. d'	120,4	Géorgie	150,3	Ouzbékistan	275,6
Afrique du Sud	1.868,5	Ghana	369,0	Pakistan	1.033,7
Albanie	48,7	Grèce	823,0	Palaos	3,1
Algérie	1.254,7			Panama	206,6
Allemagne	13.008,2	Grenade	11,7	Papouasie-Nouvelle-Guinée	131,6
		Guatemala	210,2	Paraguay	99,9
Angola	286,3	Guinée	107,1		
Antigua-et-Barbuda	13,5	Guinée-Bissau	14,2	Pays-Bas	5.162,4
Arabie Saoudite	6.985,5	Guinée équatoriale	32,6	Pérou	638,4
Argentine	2.117,1			Philippines	879,9
Arménie	92,0	Guyana	90,9	Pologne	1.369,0
		Haïti	60,7	Portugal	867,4
Australie	3.236,4	Honduras	129,5	Qatar	263,8
Autriche	1.872,3	Hongrie	1.038,4		
Azerbaïdjan	160,9	Îles Marshall	3,5	République arabe syrienne	293,6
Bahamas	130,3			République Centrafricaine	55,7
Bahreïn	135,0	Îles Salomon	10,4	République dém. pop. lao	52,9
		Inde	4.158,2	République Dominicaine	218,9
Bangladesh	533,3	Indonésie	2.079,3	République kirghize	88,8
Barbade	67,5	Iran, Rép. islam. d'	1.497,2		
Bélarus	386,4	Iraq	504,0	République slovaque	357,5
Belgique	4.605,2			République tchèque	819,3
Belize	18,8	Irlande	838,4	Roumanie	1.030,2
		Islande	117,6	Royaume-Uni	10.738,5
Bénin	61,9	Israël	928,2	Russie	5.945,4
Bhoutan	6,3	Italie	7.055,5		
Bolivie	171,5	Jamaïque	273,5	Rwanda	80,1
Bosnie-Herzégovine	169,1			Saint-Kitts-et-Nevis	8,9
Botswana	63,0	Japon	13.312,8	Saint-Marin	17,0
		Jordanie	170,5	Saint-Vincent-et-les Grenadines	8,3
Brésil	3.036,1	Kazakhstan	365,7	Sainte-Lucie	15,3
Brunéi Darussalam	150,0	Kenya	271,4		
Bulgarie	640,2	Kiribati	5,6	Samoa	11,6
Burkina Faso	60,2			São Tomé-et-Principe	7,4
Burundi	77,0	Koweït	1.381,1	Sénégal	161,8
		Lesotho	34,9	Seychelles	8,8
Cambodge	87,5	Lettonie	126,8	Sierra Leone	103,7
Cameroun	185,7	Liban	203,0		
Canada	6.369,2	Libéria	71,3	Singapour	862,5
Cap-Vert	9,6			Slovénie	231,7
Chili	856,1	Libye	1.123,7	Somalie	44,2
		Lituanie	144,2	Soudan	169,7
Chine	6.369,2	Luxembourg	279,1	Sri Lanka	413,4
Chypre	139,6	Macédoine, ex-Rép. young. de	68,9		
Colombie	774,0	Madagascar	122,2	Suède	2.395,5
Comores	8,9			Suisse	3.458,5
Congo, République du	84,6	Malaisie	1.486,6	Suriname	92,1
		Malawi	69,4	Swaziland	50,7
Congo, Rép. dém. du	533,0	Maldives	8,2	Tadjikistan	87,0
Corée	1.633,6	Mali	93,3		
Costa Rica	164,1	Malte	102,0	Tanzanie	198,9
Côte d'Ivoire	325,2	Maroc	588,2	Tchad	56,0
Croatie	365,1	Maurice	101,6	Thaïlande	1.081,9
		Mauritanie	64,4	Timor oriental ¹	8,2
Danemark	1.642,8	Mexique	2.585,8	Togo	73,4
Djibouti	15,9	Micronésie, États fédérés de	5,1		
Dominique	8,2			Tonga	6,9
Égypte	943,7	Moldova	123,2	Trinité-et-Tobago	335,6
El Salvador	171,3	Mongolie	51,1	Tunisie	286,5
		Mozambique	113,6	Turkménistan	75,2
Émirats arabes unis	611,7	Myanmar	258,4	Turquie	964,0
Équateur	302,3	Namibie	136,5		
Érythrée	15,9			Ukraine	1.372,0
Espagne	3.048,9	Népal	71,3	Uruguay	306,5
Estonie	65,2	Nicaragua	130,0	Vanuatu	17,0
		Niger	65,8	Venezuela	2.659,1
États-Unis	37.149,3	Nigéria	1.753,2	Vietnam	329,1
Éthiopie	133,7				
Fidji	70,3	Norvège	1.671,7	Yémen, Rép. du	243,5
Finlande	1.263,8	Nouvelle-Zélande	894,6	Yougoslavie, Rép. féd. de	467,7
France	10.738,5	Oman	194,0	Zambie	489,1
Gabon	154,3	Ouganda	180,5	Zimbabwe	353,4
Gambie	31,1			Total	212.666,1

¹Le 29 mai 2002, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé la candidature du Timor oriental au FMI. Les autorités timoraises ont signé les Statuts du FMI le 23 juillet 2002, date à laquelle le nouvel État est devenu membre de l'institution.

Source : FMI, Département de la trésorerie.

Septembre 2002

Qu'est-ce qu'un DTS?

Le FMI a créé le droit de tirage spécial (DTS) en 1969 pour disposer d'un instrument de réserve international complémentaire des avoirs de réserve des pays membres. Le DTS est l'unité de compte du FMI et d'autres organisations internationales ou régionales.

Le DTS est uniquement un avoir de réserve officiel détenu par les pays membres, le FMI et quelques autres institutions internationales. Il est utilisé surtout pour les transactions avec le FMI, soit par les pays membres pour régler leurs obligations envers le FMI payables en

DTS qui doublerait le total des DTS alloués jusqu'ici. Ce quatrième amendement doit cependant être approuvé par les trois cinquièmes des pays membres (110) représentant 85 % des droits de vote. À la mi-août 2002, 121 pays représentant 73 % des droits de vote l'avaient fait. L'approbation par les États-Unis permettrait donc à l'amendement de prendre effet.

Comment est déterminée la valeur du DTS?

La valeur du DTS repose sur un panier de monnaies. Les fluctuations des unes étant en général compensées en partie par les mouvements des autres, le DTS tend à être plus stable que les monnaies du panier, ce qui en fait une bonne unité de compte.

La composition du panier de monnaies est révisée tous les cinq ans pour s'assurer que les devises qui en font partie sont représentatives de celles qui servent aux transactions internationales et que le coefficient de pondération assigné à chacune d'elles exprime bien le rôle qu'elle joue dans le système commercial et financier international.

La dernière révision a eu lieu en 2001 suite à l'introduction de l'euro. Le nouveau panier se compose du dollar, de l'euro, de la livre sterling et du yen. Sa valeur est déterminée quotidiennement à partir des cours de midi à Londres, et affichée sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/tre/sdr/basket/htm).

Valeur du DTS le 19 août 2002

Monnaie	Montant de monnaie	Taux de change ¹	Équivalent en dollar EU
Dollar EU	0,5770	1,00000	0,577000
Euro	0,4260	0,98060	0,417736
Livre sterling	0,0984	1,53800	0,151339
Yen	21,0000	118,67000	0,176961
Total			1,323036

1 DTS = 1,32304 dollar EU
1 dollar EU = 0,755837 DTS

¹En dollar EU pour une unité monétaire, sauf pour le yen qui est coté en unités monétaires pour 1 dollar EU.

Source : FMI, Département de la trésorerie.

DTS, soit par le FMI pour les paiements d'intérêts et décaissements de prêts en faveur des pays membres.

Comment sont alloués les DTS?

Les DTS sont alloués aux pays membres au prorata de leur quote-part au FMI. La dernière allocation a eu lieu en janvier 1981. Le FMI comptait alors 141 pays membres, auxquels il a alloué 21,4 milliards de DTS.

Les allocations de DTS ne sont pas des prêts; les pays membres peuvent utiliser ces DTS pour répondre à un besoin de balance des paiements sans avoir à prendre des mesures économiques convenues ni à rembourser ces DTS. Cependant, un pays membre dont les avoirs en DTS tombent en dessous du montant alloué paie des intérêts sur l'écart observé. Inversement, s'il détient davantage de DTS qu'on ne lui en a alloué, il reçoit des intérêts sur cet excédent.

Plus d'un cinquième des membres actuels du FMI n'ont jamais reçu de DTS, car ils ont rejoint le FMI après la dernière allocation. D'autres pays n'ont pas participé à toutes les allocations.

Afin de porter l'allocation cumulée de DTS à un niveau uniforme (29 % de la quote-part) pour tous les pays membres, le Conseil des gouverneurs a adopté en septembre 1997 une résolution favorable à un amendement des Statuts du FMI prévoyant, à titre exceptionnel, une allocation spéciale de 21,4 milliards de

Comment le taux d'intérêt du DTS est-il déterminé?

Le taux d'intérêt du DTS est la base de calcul des intérêts perçus sur les financements ordinaires du FMI et du taux d'intérêt payé aux pays membres créanciers de l'institution. Ajusté toutes les semaines, il correspond à la moyenne pondérée des taux de certains instruments à court terme utilisés sur les marchés des monnaies incluses dans le panier du DTS. Il est affiché toutes les semaines sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/np/tre/tad/sdr_ir.cfm). Le 26 août 2002, le taux du DTS était de 2,23 %.

Photographies : Denio Zara, Padraic Hughes, Pedro Márquez et Michael Spilotro (FMI), pages 1, 15, 18, 26 et 29; Antony Njuguna (Reuters), page 2; Reuters, page 3; Georges Gobet (AFP), page 3; STR (Reuters), page 8; Luke Hunt (AFP), page 9; FMI, page 25; Shamil Zhumatov (Reuters), page 30; Gerard Malie (AFP), page 30; Mike Hutchings (Reuters), page 31; Robyn Beck (AFP), page 31; Boris Roessler (AFP), page 31; Mauricio Lima (AFP), page 31.

Illustrations : Massoud Etemadi (FMI), pages 11, 13 et 16; Miel, Cartoonist & Writers Syndicate, page 20.



Horst Köhler de nationalité allemande, est devenu le huitième Directeur général du FMI en mai 2000.



Anne O. Krueger de nationalité américaine, Première Directrice générale adjointe du FMI depuis septembre 2001.



Shigemitsu Sugisaki, de nationalité japonaise, est Directeur général adjoint du FMI depuis février 1997.



Eduardo Aninat, de nationalité chilienne, est Directeur général adjoint du FMI depuis décembre 1999.

Composition du Conseil d'administration (au 15 août 2002)

ADMINISTRATEUR

Suppléant
Votant pour¹
(Nombre de voix – % du total)

VACANT

Meg Lundsager
États-Unis
(371.743 – 17,11 %)

KEN YAGI

Haruyuki Toyama
Japon
(133.378 – 6,14 %)

KARLHEINZ BISCHOFBERGER

Ruediger von Kleist
Allemagne
(130.332 – 6,00 %)

PIERRE DUQUESNE

Sébastien Boitreaud
France
(107.635 – 4,95 %)

THOMAS W. SCHOLAR

Martin A. Brooke
Royaume-Uni
(107.635 – 4,95 %)

WILLY KIEKENS (Belgique)

Johann Prader (Autriche)
Autriche République slovaque
Belarus République tchèque
Belgique République slovaque
Hongrie Slovaquie
Kazakhstan Turquie
Luxembourg
(111.696 – 5,14 %)

J. DE BEAUFORT WJNHOLDS

(Pays-Bas)
Yuriy G. Yakusha (Ukraine)
Arménie Israël
Bosnie-Macédoine, ex-Rép.
Herzégovine yougoslave de
Bulgarie Moldova
Chypre Pays-Bas
Croatie Roumanie
Géorgie Ukraine
(105.412 – 4,85 %)

HERNÁN OYARZÁBAL (Venezuela)

Fernando Varela (Espagne)
Costa Rica Honduras
El Salvador Mexique
Espagne Nicaragua
Guatemala Venezuela, Rép.
bolivarienne de
(92.989 – 4,28 %)

PIER CARLO PADOAN (Italie)

Harilaos Vittas (Grèce)
Albanie Malte
Grèce Portugal
Italie Saint-Marin
(90.636 – 4,17 %)

IAN E. BENNETT (Canada)

Nicólas A. O'Murchú (Irlande)
Antigua-et-Grenade
Barbuda Irlande
Bahamas Jamaïque
Barbade Saint-Kitts-et-Nevis
Belize Saint-Vincent-et-les Grenadines
Canada Sainte-Lucie
Dominique
(80.636 – 3,71 %)

ÓLAFUR ÍSLEIFSSON (Islande)

Benny Andersen (Danemark)
Danemark Lettonie
Estonie Lituanie
Finlande Norvège
Islande Suède
(76.276 – 3,51 %)

MICHAEL J. CALLAGHAN (Australie)

Diwa Guinigundo (Philippines)
Australie Palaos
Corée Papouasie-Nouvelle-
Kiribati Guinée
Îles Marshall Philippines
Îles Salomon Samoa
Micronésie, Etats Seychelles
féderés de Vanuatu
Mongolie
Nouvelle-Zélande
(72.423 – 3,33 %)

SULAIMAN M. AL-TURKI

Ahmed Saleh Alosaimi
Arabie Saoudite
(70.105 – 3,23 %)

CYRUS RUSTOMJEE (Afrique du Sud)

Ismaila Usman (Nigéria)
Afrique du Sud Mozambique
Angola Namibie
Botswana Nigéria
Burundi Ouganda
Érythrie Sierra Leone
Ethiopie Soudan
Gambie Swaziland
Kenya Tanzanie
Lesotho Zambie
Libéria Zimbabwe
Malawi
(69.968 – 3,22 %)

DONO ISKANDAR DJOJOSUBROTO (Indonésie)

Kwok Mun Low (Singapour)
Brunéi Darussalam Népal
Cambodge Rép. dém. pop. lao
Fidji Singapour
Indonésie Thaïlande
Malaisie Tonga
Myanmar Vietnam
(68.367 – 3,15 %)

A. SHAKOUR SHAALAN (Égypte)

Mohamad B. Chatah (Liban)
Bahrein Libye
Égypte Maldives
Émirats arabes unis Oman
Iraq Qatar
Jordanie République arabe
Koweït syrienne
Liban Yémen, République du
(64.008 – 2,95 %)

WEI BENHUA

Wang Xiaoyi
Chine
(63.942 – 2,94 %)

ALEXEI V. MOJINE

Andrei Louchine
Russie
(59.704 – 2,75 %)

ROBERTO F. CIPPA (Suisse)

Wieslaw Szczuka (Pologne)
Azerbaïdjan Suisse
Ouzbékistan Tadjikistan
Pologne Turkménistan
République kirghize
(56.900 – 2,62 %)

MURILO PORTUGAL (Brésil)

Suppléant (vacant)
Brésil Panama
Colombie République
Équateur Dominicaine
Guyana Suriname
Haïti Trinité-et-Tobago
(53.422 – 2,46 %)

YAGA V. REDDY (Inde)

R.A. Jayatissa (Sri Lanka)
Bangladesh Inde
Bhoutan Sri Lanka
(52.112 – 2,40 %)

ABBAS MIRAKHOR

(République islamique d'Iran)
Mohammed Dairi (Maroc)
Algérie Maroc
Ghana Pakistan
Iran, Rép. Tunisie
islamique d'
(51.793 – 2,38 %)

A. GUILLERMO ZOCCALI (Argentine)

Guillermo Le Fort (Chili)
Argentine Paraguay
Bolivie Pérou
Chili Uruguay
(43.395 – 2,00 %)

ALEXANDRE BARRO CHAMBRIER (Gabon)

Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale)
Bénin Mali
Burkina Faso Maurice
Cameroun Mauritanie
Cap-Vert Niger
Comores République
Congo, Rép. du Centrafricaine
Côte d'Ivoire Rwanda
Djibouti São Tomé-
et-Principe
Guinée Sénégal
Guinée-Bissau Tchad
Madagascar Togo
(25.169 – 1,16 %)

¹Au 1^{er} août 2002, le total des voix attribuées aux pays membres était de 2.172.661, et celui des voix pouvant être exprimées au Conseil d'administration, de 2.159.676. Ce dernier chiffre n'inclut pas le nombre de voix de l'État islamique d'Afghanistan, de la République démocratique du Congo, de la Somalie, du Timor oriental et de la République fédérale de Yougoslavie, qui n'ont pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs de l'an 2000.

Une période charnière

Deux caractéristiques majeures du FMI ressortent de l'activité déployée au cours de la période présentée ici : son **universalité** et la responsabilité qu'elle suppose dans la coopération avec chaque État membre sur le plan économique, et sa **flexibilité**, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter rapidement aux demandes d'une économie mondiale en constante évolution. Le FMI est une organisation qui se réforme sans cesse pour continuer de répondre à ses obligations envers l'ensemble des États membres.

Ces dernières années, cela a conduit le FMI a relevé un triple défi : l'accélération — et la multiplication concomitante des chances et des risques — de la mondialisation, la transition de nombreuses économies de la planification centrale au marché et l'intensification de la réponse apportée aux problèmes des pays les plus pauvres.

Dans les années à venir, le monde devra faire face à l'intégration de plus en plus poussée des marchés, mais répondre aussi au problèmes liés au vieillissement démographique et à l'explosion possible des extrémismes et de la violence si la tendance au creusement des inégalités entre pays riches et pays pauvres ne s'inverse pas. ■

Regard sur douze années au FMI...



Mosquée et baie de Bebi Heybat à Bakou (Azerbaïdjan).

- Extension temporaire des mécanismes de financement pour aider les pays touchés par la crise du Moyen-Orient
- Le Comité intérimaire convient d'une augmentation de 50 % des quotes-parts

- Étude conjointe (FMI, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques et BERD) sur l'économie soviétique, accompagnée de recommandations de réformes
- Les pays de l'ex-URSS reçoivent une assistance technique

- L'augmentation des quotes-parts prend effet
- Le Conseil d'administration approuve l'entrée des pays de l'ex-URSS au FMI.
- Le troisième amendement aux Statuts permet aux pays membres qui ont des arriérés d'établir des antécédents positifs en matière de résultats économiques et de paiements pour accumuler des droits à de futurs tirages
- Le Conseil d'administration passe de 22 à 24 membres

- Création de la facilité pour la transformation systémique (FTS) afin d'aider les pays en transition à passer de la planification centrale à l'économie de marché

- La Déclaration de Madrid invite les pays industriels à soutenir la croissance, réduire le chômage et empêcher une résurgence de l'inflation et exhorte les pays en développement à accélérer leur expansion et les pays en transition à poursuivre résolument leurs efforts de stabilisation et de réforme
- Début d'une nouvelle ère de transparence
- Approbation d'accords au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) avec 13 pays de la zone franc

- Approbation d'un accord de confirmation de 12,1 milliards de DTS (environ 17,8 milliards de dollars) en faveur du Mexique

Une grande partie des pauvres vivent en Afrique.



1990

1991

1992

1993

1994

1995

... et dans le monde

- Crise du Moyen-Orient
- Réunification de l'Allemagne (et de sa monnaie)
- Création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

- Éclatement de l'Union soviétique et de la Yougoslavie
- Le Traité de Maastricht crée l'Union européenne
- Création du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay)

- Début de la récession au Japon
- Signature de l'Accord de libre-échange nord-américain
- Crise du Mécanisme de change européen (MCE)

- Réforme radicale du MCE

- Crise de la dette au Mexique
- L'Organisation mondiale du commerce succède au GATT
- Dévaluation du franc CFA

- La crise mexicaine se propage aux marchés financiers d'Amérique latine
- Conclusion du cycle de négociations commerciales d'Uruguay



Des Berlinois de l'Ouest assistent à la démolition du mur de Berlin en novembre 1989.

- Approbation d'un accord élargi de 6,9 milliards de DTS (environ 10,1 milliards de dollars) en faveur de la Russie
- Le FMI crée des normes de diffusion des données des pays membres



- Approbation de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et du financement permanent de la FASR
- Création du site Internet du FMI [www.imf.org] dans le cadre de la politique de transparence

- Diffusion, avec l'accord des pays membres, de notes d'information du public (NIP) à l'issue des consultations du FMI
- Le Conseil des gouverneurs approuve le quatrième amendement prévoyant une allocation spéciale de DTS
- Création de la facilité de réserve supplémentaire (FRS)
- Mise en place des Nouveaux Accords d'emprunt (NAE)
- Activation de la FRS et des NAE et accord de confirmation de 5,5 milliards de DTS en faveur de la Corée

- Activation des Accords généraux d'emprunt (AGE) pour la Russie
- Activation des NAE pour le Brésil
- Le Conseil des gouverneurs entérine l'idée d'une nouvelle «architecture financière» pour répondre aux graves problèmes de l'économie mondiale

- La Banque centrale européenne reçoit le statut d'observateur au FMI
- Augmentation de 45 % des quotes-parts
- Création des lignes de crédit préventives pour protéger les pays qui appliquent de bonnes politiques de l'impact des crises extérieures
- Réévaluation des avoirs en or du FMI pour financer le fonds fiduciaire FASR-PPTE
- La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance succède à la FASR
- Mise en place de l'initiative PPTE renforcée
- Transformation du Comité intérimaire en Comité monétaire et financier international

- Intensification des efforts déployés pour aider les pays à atteindre le point de décision de l'initiative PPTE
- Renforcement du suivi de l'utilisation des ressources du FMI par les pays emprunteurs
- Création du Bureau d'évaluation indépendant chargé d'évaluer les opérations et les politiques du FMI
- Rationalisation des mécanismes de financement

- Création du Département des marchés de capitaux internationaux pour renforcer la surveillance ainsi que la prévention et la gestion des crises
- Simplification de la conditionnalité; priorité à l'internalisation des programmes de réforme
- Augmentation de la quote-part de la Chine, qui passe à 6,4 milliards de DTS (environ 8,3 milliards de dollars)
- La Première Directrice générale adjointe propose un mécanisme pour aider les emprunteurs souverains à restructurer leur dette en accord avec les créanciers



Effervescence sur le marché boursier de São Paulo, durant la crise monétaire.

Pour une chronologie complète, voir le site <http://www.imf.org> du FMI.

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

- Les difficultés de certains pays pauvres très endettés s'aggravent

- La Chine rétablit sa souveraineté sur Hong Kong
- Effondrement du baht thaïlandais; la contagion s'étend à la Corée et à l'Asie du Sud-Est

- La crise asiatique s'étend au Brésil et à la Russie
- Effondrement du fonds spéculatif Long Term Capital Management
- Lancement, à Abidjan, de la première bourse régionale des valeurs regroupant 8 pays d'Afrique de l'Ouest

- Lancement de l'euro — monnaie européenne unique — dans 11 pays

La RAS Hong Kong se prépare à célébrer le nouveau millénaire.



- Rapport de la Commission Meltzer sur le rôle du FMI et des banques multilatérales de développement
- Jubilé 2000 : pétition pour l'annulation de la dette
- Sommet des dirigeants africains sur la pauvreté et la croissance

Attentat terroriste contre le World Trade Center 11 septembre 2002.



- Début de la récession aux États-Unis
- Attentat terroriste du 11 septembre
- Conférence ministérielle de Doha : la Chine et la province chinoise de Taiwan entrent à l'OMC
- Crise bancaire en Turquie

- Argentine : défaut de paiement d'une ampleur sans précédent
- L'euro remplace physiquement les monnaies des 12 pays de la zone
- Conférence des Nations Unies sur le financement du développement à Monterrey
- Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique



Le symbole de l'euro marque le lancement de la nouvelle monnaie en Allemagne.

Septembre 2002

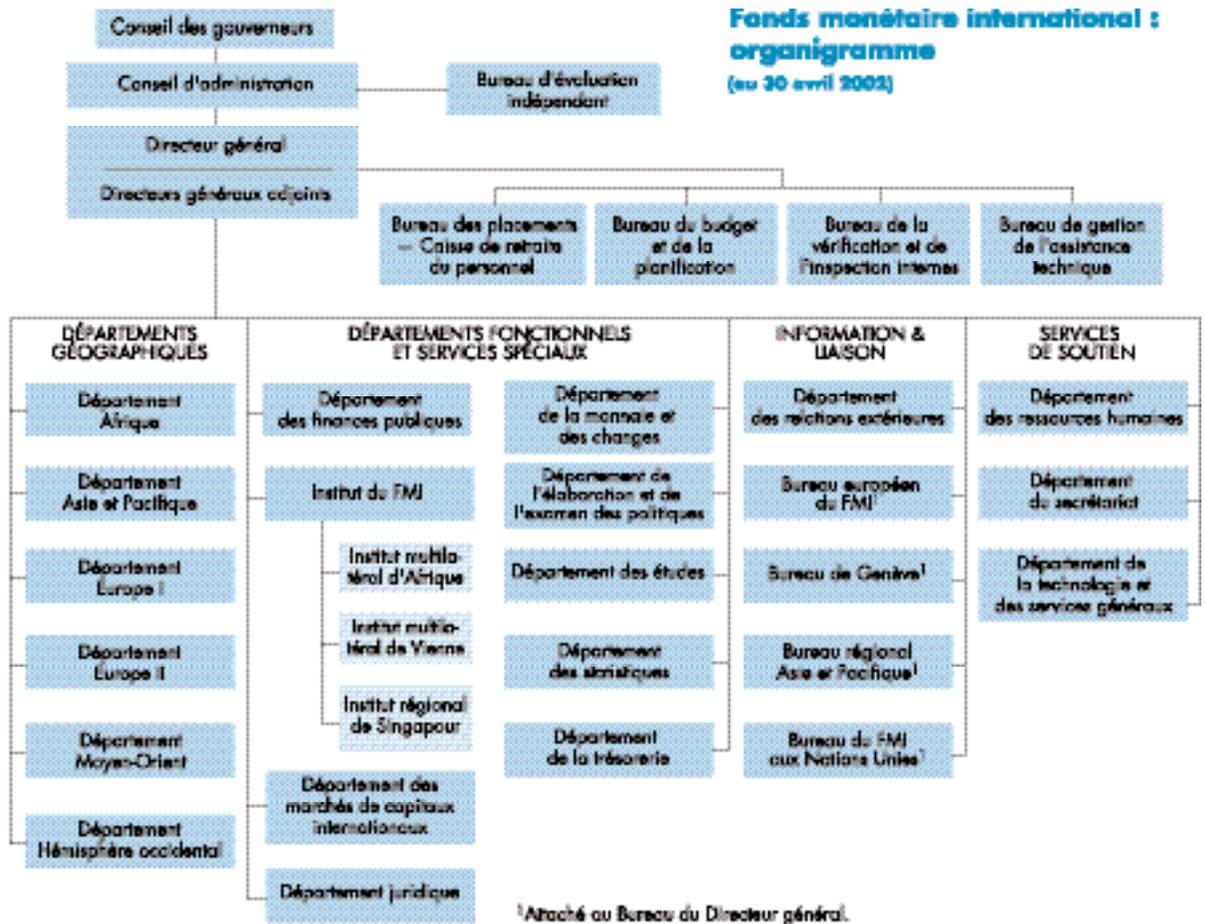


Laura Wallace
Rédactrice en chef
Sheila Meehan
Rédactrice principale
Elisa Diehl
Natalie Hairfield
Jacqueline Irving
Rédactrices
Lijun Li
Kelley McCollum
Assistantes de rédaction
Philip Torsani
Maquettiste/Graphiste
Julio R. Prego
Graphiste

Avec la collaboration de
Prakash Loungani

Édition française
Division française
Services linguistiques
Thierry Lopinot
Traduction
Catherine Helwig
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars EU pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2002, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.



Le FMI en un coup d'œil

Quand le FMI a-t-il été créé?	Le FMI a vu le jour en 1945 et a commencé ses opérations financières le 1 ^{er} mars 1947
Combien compte-t-il d'États membres?	184
Quels sont les organes directeurs du FMI?	Le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration
Qui est à la tête du FMI?	Le Directeur général, Horst Köhler
Quels sont ses effectifs?	Environ 2.650 personnes originaires de 140 pays
Quel est le montant total des ressources du FMI?	212,7 milliards de DTS (près de 283 milliards de dollars)

Les buts du FMI

- *Promouvoir* la coopération internationale.
- *Faciliter* l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international.
- *Promouvoir* la stabilité des changes et *maintenir* entre les États membres des régimes de change ordonnés.
- *Établir* un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.
- *Mettre ses ressources générales temporairement à la disposition* des États membres pour les aider à corriger leurs déséquilibres de balance des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale.
- *Abréger* la durée et *réduire* l'ampleur des déséquilibres de balances des paiements des États membres.

Principaux domaines d'action

- *La surveillance*, ou évaluation, des politiques macroéconomiques des États membres dans le cadre d'une analyse globale de la situation et de la stratégie économiques de ces pays.
- *L'assistance financière*, sous forme de crédits et de prêts aux États membres en proie à des difficultés de balance des paiements afin d'appuyer leurs efforts d'ajustement et de réforme.
- *L'assistance technique*, sous forme de conseils techniques et d'appui financier aux États membres dans des domaines tels que la conception et la mise en oeuvre des politiques monétaire et budgétaire, le renforcement des institutions (banques centrales, services du Trésor), la collecte et l'amélioration des données statistiques ou la formation des fonctionnaires.